

Chronique d'un kidnapping annoncé

LA BARBE à PAPA de l'AZEU



Monique FRITZ-HINCKER

Correction et mise en page :

Thomas BRANT

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite.

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.



**Imprimé en trente-six exemplaires
à Strasbourg, le Mercredi 3 Avril 2024**

Préface

J'ai confié à mon ordinateur, des heures de mise en lettres, de ce que j'ai vu, ressenti, et vécu avec mon fils, le père de mes petits-enfants, mon époux, ce grand-père soutien indéfectible.

J'ai écrit des lettres et courriers à des magistrats, imperturbables "ne pas déranger".

J'ai écrit des lettres étayées aux décideurs, "ne pas démontrer"

J'ai été à des rendez - vous pour témoigner " ne pas parler"

J'ai été auditionnée " ne pas bouger"

J'ai porté plainte " ne pas dire"

J'ai préparé toutes mes interventions, j'ai fait un compte rendu de toutes les actions, écrire, laisser une trace, même si cela ne figure pas dans ce travail ci, une autre écriture peut jaillir, comme la lave d'un volcan que l'on croit assoupi.

J'ai décidé de rendre ce travail, lisible, dans le domaine de l'enfance, par le plus grand nombre, pour mener une réflexion, si possible, par les plus humbles, et ouvrir les yeux et le cœur, surtout de tous les protagonistes qui se nourrissent de la Protection de l'enfance.

J'ai tenté dans ce travail, de mettre en lumière, ce qui est indicible officiellement.

J'ai traversé cet effroyable départ de mon enfant broyé, dans le bruit strident des tôles et des crissements de pneus. Je n'ai plus peur, ni de vivre, ni de mourir. La mère, l'épouse et la grand-mère unissent leur force pour dénoncer l'inhumain, banalisé dans une société sans courage.

Cette chronique est celle de violences annoncées, invisibles par les institutions.

Cette chronique est celle d'un enlèvement annoncé, avec la complicité active ou passive des institutions et de ses personnels, sous le charme du crayon noir qui dessine les contours des yeux, qui ensorcellent, même sous les pires mensonges.

<u>Préface</u>	<u>3</u>
<u>Avant-propos</u>	<u>9</u>
<u>Introduction</u>	<u>11</u>
<u>Chapitre I</u>	<u>14</u>
1) Hansel et Gretel :	14
2) C'est la mère Michel qui a perdu son chat et le père « l'eusses-tu cru »	16
3) Meunier tu dors : Les plaintes et les juges	20
4) Fais dodo, Colas mon p'tit frère : A l'Hôtel de Police	21
5) Barbe bleue :	23
<u>Chapitre II : Passage de bras</u>	<u>25</u>
1) Un éléphant qui se balançait sur une toile d'araignée :	25
2) Boucle d'Or : Le lieu du passage de bras	25
3) Ils étaient cinq dans le nid : L'accueil du passage de bras	27
<u>Chapitre III</u>	<u>31</u>
1) Les habits neufs de l'empereur	31
2) Le petit chaperon rouge	32
3) Maman les p'tits bateaux	37
<u>Chapitre IV : Les associations</u>	<u>40</u>
1) Pinocchio	40
2) La baguette magique	43
<u>Chapitre V : La parole du juge et les avocats</u>	<u>45</u>
1) Des bons ministres. La nef des fous. Poème 2.	45
2) Le facteur n'est pas passé, il passera dans 5 minutes, Lundi ... :	46
3) Querelleurs et plaideurs. La Nef des fous. Poème 71.	47
4) Ritte, Ritte, Ressele, Basel esch e Schlessele	48
5) Picsou	49
6) De bien éduquer les enfants. La Nef des Fous. Poème 6.	53
<u>Chapitre VI : Une pathologie destructrice</u>	<u>62</u>
1) Bonjour ma cousine, bonjour mon cousin germain, on m'a dit que vous m'aimiez, est-ce bien la vérité ?	62
2) Trois p'tits chats, chapeau de paille, paillason...	63
3) Là-haut sur la montagne, l'était un vieux chalet	65
<u>Chapitre VII : Prendre un enfant par la main.</u>	<u>67</u>

1) L'ocytocine : l'hormone de l'amour.	67
2) Des grands parents poètes du cœur	68
CONCLUSION	70
EPILOGUE	75
Bibliographie et lectures utiles	77
L'histoire des histoires et contes et comptines	79
Alice au pays des merveilles	79
Hansel et Gretel, ou Jeannot et Margot :	80
C'est la mère Michel qui a perdu son chat	80
Meunier tu dors	81
Fais dodo, Colas mon p'tit frère	81
Barbe bleue	81
Un éléphant qui se balançait	82
Boucle d'or	82
Ils étaient cinq dans le nid :	83
Les habits neufs de l'empereur	84
Le petit chaperon rouge	85
Pinocchio	85
La baguette magique.	85
De bons ministres.	86
Le facteur n'est pas passé, il passera dans cinq minutes, dring dring et le voilà, lundi ...	87
Querelleurs et plaideurs	87
Ritte, Ritte Ressele.	88
Picsou	89
De bien éduquer les enfants.	89
Trois petits chats	90
Là-haut sur la montagne	90
Tout va très bien Madame la Marquise	91
Prendre un enfant par la main. Yves Duteil.	93

A tous ceux

À mes quatre petits-enfants, mais si grands dans nos cœurs de grands-parents.

Quand la vie nous mène sur des chemins écorchés et pentus, l'espoir de vos sourires et rires nourrit le combat pour que vous puissiez trouver une famille aimante et paisible.

A tous ceux dont la jeune vie est mise en miettes par ceux qui pensent vous protéger.

A tous ceux qui mènent un combat contre les violences psychologiques qui détruisent l'innocence de nos enfants.

A tous ceux qui ont le courage de faire éclater la vérité, qui n'ont pas peur, qui n'ont plus peur.

A tous ceux, aussi, qui oseront reconnaître avoir détruit des familles par des comportements liés à leur spectre pervers narcissique, qu'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas reconnaître pour en éliminer la cruauté destructrice.

MERCI

A ma famille, mes parents, partis il y a longtemps déjà, ils ont su ancrer dans ma vie de vraies valeurs de partage et de solidarité, par leur exemplarité.

Le respect, l'écoute, l'éducation spirituelle et culturelle ont été au cœur d'un bain d'amour. Cette enfance simple, habillée de bienveillance est le fondement de ce que je suis aujourd'hui. Cette quête de vérité et ce combat pour dire les choses pour tenter de changer ce qui détruit nos vies et laisse des bleus à l'âme. Invisibles, car si profonds, inaudibles, car si criant de douleurs.

SI

Si c'est dans la toute petite enfance que se joue notre éducation, notre attention aux autres, les joies et les peines, alors il est temps que la protection de l'enfance avec tout le système socio-judiciaire ose se regarder dans un miroir, sans fard et sans concession. Il ne s'agit pas de déconstruire, mais avant tout de reconstruire.

Extraits de la convention internationale des droits de l'enfant

ONU 1989

Chaque enfant a notamment :

- le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité
- le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée
- le droit d'aller à l'école
- le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation
- le droit d'être protégé contre toutes les formes de discrimination
- le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé

Code de l'Action sociale Article L.112-3

LA PROTECTION DE L'ENFANCE vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect des droits

Article L.112-4 L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux, et affectifs doivent ainsi que le respect des droits doivent guider toute décision le concernant.

A SAVOIR :

Un enfant est considéré en danger si les aspects suivants de sa vie sont gravement compromis ou risquent de l'être :

- Santé ou développement physique
- Sécurité
- Moralité
- Éducation ou développement intellectuel
- Développement affectif ou social

Avant-propos

Tout va très bien madame la marquise

Tout va très bien, tout va très bien

L'enfance devrait être joyeuse et douce.

Quand l'ASE, Aide sociale à l'enfance, vous tire dans son monde, vous embarque, on perd pied dans des mots qu'on ne comprend pas.

Au fur et à mesure, les parents et les familles engrangent des abréviations et des noms inconnus jusqu'alors et cherchent, non seulement le sens des mots mais aussi à comprendre ce qui leur arrive.

Ce récit-témoignage-réflexion-propositions tente, par des titres liés aux comptines et à la culture enfantine commune, d'alléger le propos et de suggérer un autre sens sous-jacent.

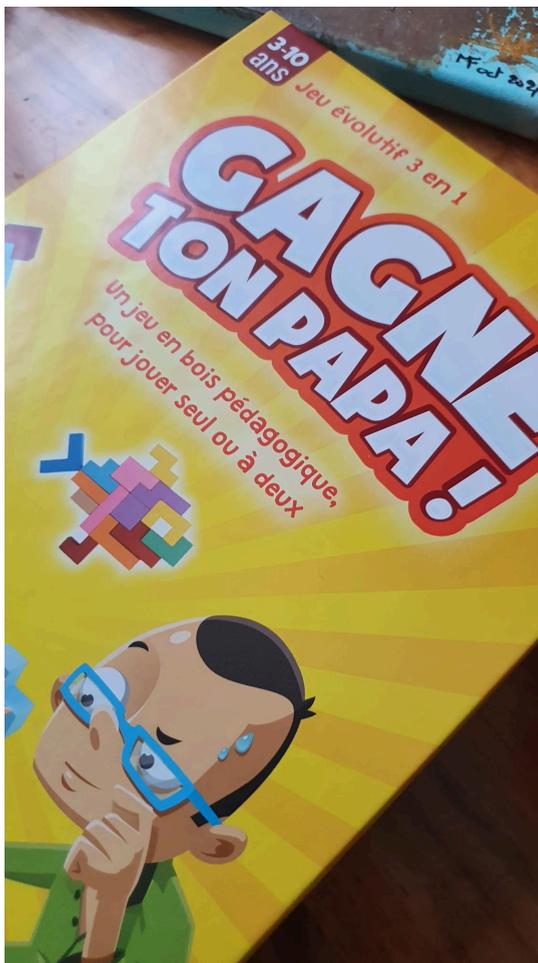
Cela allège sans aucun doute une analyse douloureuse, mais permet de prendre un certain recul tout en rentrant dans le monde de l'enfance que l'Azeu déconstruit, en y extirpant la famille et l'amour qui construisent nos enfants. Le tissu familial se déchire avec l'aide des juges, sous la houlette d'un des parents. Ce dernier, en toute puissance, manipule tout ce petit monde, qui se targue du « droit supérieur des enfants ».

Alors même que l'on accorde toute confiance dans les principes annoncés, de ceux qui vont faire du bien, on se rend compte, qu' « on s'est fait avoir » par un système pervers. Actuellement des voix s'élèvent, pères et familles, avocats et professionnels pour exprimer « un mal travailler » de l'ASE et du système socio-judiciaire, qui met en souffrance dans toutes les strates. Nombre de gens reconnaissent l'ampleur de la disqualification du système ASE, qui est en brasse coulée depuis des années.

Que se passe-t-il ? Qui bouge ? Qui ose ? Au-delà de ce que je sais désormais, il m'est indispensable pour ma survie de mettre par écrit pour faire connaître ce que nombre de familles n'osent pas dénoncer. Non, je ne serai pas complice de la maltraitance. De manière transversale tous les acteurs devraient pouvoir réformer l'ASE, qui est une maison en péril, toit troué et fondations écroulées.

Dans nos vies, le plus compliqué reste sans aucun doute, quand la vérité n'aboutit pas, quand des accusations sont fomentées contre l'autre parent.

L'image habituelle est que le père est incapable d'élever l'enfant, sans doute aussi est-il aussi violent ? Alors que la mère semble parfaite et lisse. Et se dit être protectrice de son bien, qu'elle détient : son enfant. Et si c'était le contraire ? Et si le destructeur, qui vampirise les enfants et met en œuvre un abus émotionnel, tant auprès de l'autre parent, qu'auprès des grands-parents, était au féminin ? Quand les préjugés et les idées reçues sont les fondamentaux enracinés dans les dossiers, seul le dieu Héraclès, soutenu par la déesse Aléthéa, va pouvoir prendre le pouvoir de doux bonheurs, face à la déesse Apaté accompagnée de la déesse Pseudologoi.



Introduction

Tomber dans un autre monde

Quand l'image de la protection de l'enfance se craquelle, se brise et met la famille entière en morceaux pendant des semaines et des mois et devient une histoire sans fin.

L'ASE, prononcez AZEU, objet de cette enquête, aux multiples facettes.

Alice au pays des merveilles

D'un coup, me voilà confrontée à des nouveaux mots, qui n'ont aucun écho en moi. Cela sonne creux tout simplement.

J'ai acquis progressivement et souvent en tristesse un nouveau vocabulaire que j'ignorais : ASE, responsable lieu accueil parents-enfants, investigation éducative, service social, visite médiatisée, enquête sociale, éducateur de la protection de l'enfance, placement à domicile, visite libre, droit de visite et d'hébergement, visites parents enfants, juge pour enfants, JAF, audience, tribunal pour enfants, passage de bras à bras, placement, foyer, famille d'accueil, placement à domicile, rapports, éducateur, éducatrice surtout, mesures éducatives, temporalité, projet, expertise psychologique, brigade des mineurs et des familles, greffe, audiences reportées, auditions,... la liste est longue, sans oublier ce qu'on nomme "non-présentation", et bien entendu " plainte" suivi de Procès-Verbal, main courante, information préoccupante, dénonciation calomnieuse, suspensions, association privée d'aide à l'enfance, turn-over, service AEMO, AEMO R, CRIP, procédure, recevabilité, éducatrice référente, éducateur spécialisé, cheffe de service, psychiatre, psychologue, TISF, SERAD, Ordre des médecins, ou encore : « capsule et boîte à chaussures ».

Cette liste non exhaustive, est liée à tout un monde qui m'était complètement étranger, celui lié à la justice à laquelle ont droit les enfants en danger, ou soi-disant en danger. D'autres diront qu'il s'agit d'une justice dont « bénéficient » les enfants, souvent par précaution parfois « abusive ». Seul le Roi Salomon était pour moi le juge des enfants, celui qui perçoit avant tout l'amour des parents en connaissant parfaitement leur amour pour leurs petits. J'aime à dire aussi que c'est le premier bon psychologue ou pédopsychiatre qui a su reconnaître la vérité d'une mère aimante. Ce Salomon avait-il une maîtrise en psycho ? Non, juste du bon sens et de la connaissance des émotions. Trois vitraux romans du transept nord de la cathédrale de Strasbourg, relatent ce récit biblique.

Il est nécessaire, je pense, que certaines personnes à responsabilité et ancrées par leur profession dans le domaine de l'AZEU, puissent être citées dans cet ouvrage pour faire comprendre que mes préoccupations ne sont pas que les miennes, mais bien celles de nombre de personnes qualifiées dans leur profession. Ainsi, je me retrouve dans nombre de pages d'avocats ou de psychologues, que je cite avec beaucoup d'estime et de reconnaissance.

Michel AMAS. Acte 26 : Poussée à la folie : Introduction

« Il faut parler d'eux, leur donner la parole, les entendre, mais aussi les écouter. Ils sont, ces gens-là qui vivent des vies surréalistes, ceux qui n'ont plus de sol, qui ne sont que des personnages de Folon dérivant sur fond beige, dans un décor flou. Le temps s'est arrêté pour eux, comme dans les roman Stephen King. Ils n'ont gagné que le désert, le vide et le froid. Leur matérialité s'est disloquée et ils ne vivent désormais que dans un bocal sans air, sans joie et sans eux. Les désenfantés... Certains expriment de la colère, tous de l'incompréhension de n'avoir reçu aucune aide, de n'avoir été accueillis par aucune bienveillance. L'absence de bienveillance est endémique à tous les services, partout en France. Nulle exception, c'est une règle d'airain. Ils ne sont pas formés à recevoir la souffrance des parents que l'on vient de désenfanter. Ce premier rendez-vous est souvent le début d'une longue incompréhension. Comme se réveiller un matin, dans un pays lointain dont on ne parle pas la langue, dont on ne possède aucun code, pour les parents la vie est beige. »

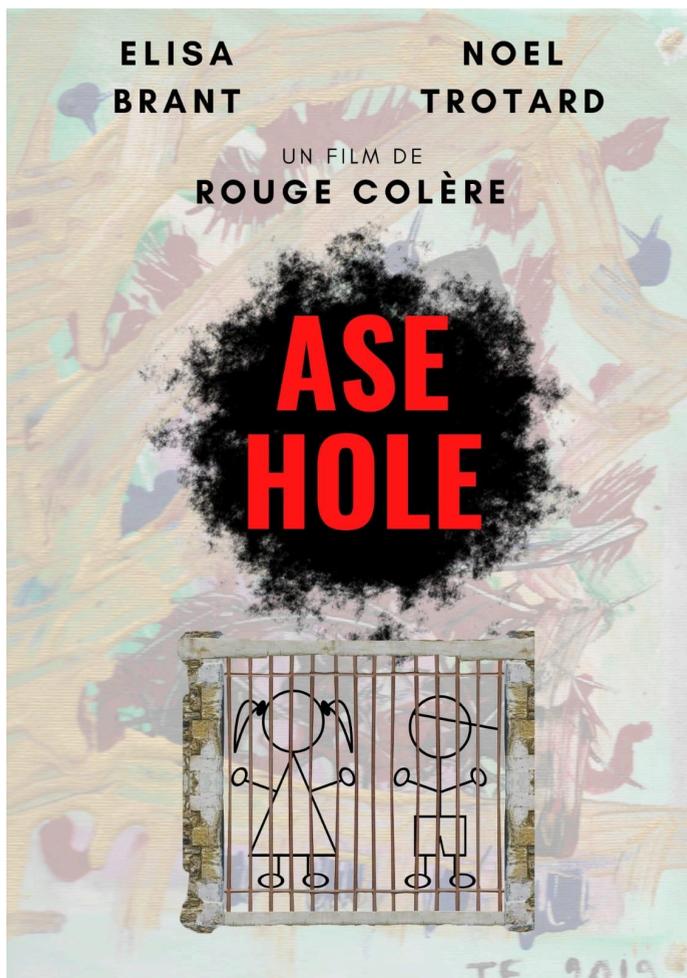
Acte 48. Briser les enfants. Page 200.

« Je le dis, je l'affirme, je l'argumente. L'aide sociale à l'enfance est une machine à broyer les familles et notamment les enfants. Seule compte la rentabilité du placement. Alors ils y vont franchement, à la hussarde. Découvrir leurs méthodes est un choc, même pour le vieil avocat que je suis. »
Page 202 *« Je cherche souvent à comprendre la motivation de ces gens, qui viennent semer le malheur dans la vie des autres ».*

Acte 3. Page 20.

*« L'Aide sociale à l'enfance et certains juges sont **une partie du problème** de l'enfance placée ». Acte 6 page 29 « le mot bienveillance » est inconnu dans les bureaux des services sociaux et je dois l'avouer ne jamais l'avoir entendu dans la bouche d'un juge pour enfants ». Acte 4 page 23 « La prise en compte de **la souffrance** n'existe pas entre les murs des cabinets des juges pour enfants ». Acte 7 page 34 « Mais l'amour est un mot étranger aux **tribunaux pour enfants, et une injure dans les locaux des services sociaux** ».*

Je souhaite préciser que les témoignages de Maître Michel Amas, concernent non seulement Marseille, mais aussi La Seyne-sur Mer, Chambéry, Mulhouse, Les Hautes-Alpes, Versailles, Orléans, Versailles, Evreux, Strasbourg, Evry, Nanterre, Quimper, Paris, Aix, Nîmes, Avignon, Bourgoin – Jallieu, Caen, La Rochelle, Le Puy en Velay ,La Corse, Agen, La Rochelle, Le Puy en Velay, Agen, Toulon, Lille, Mont de Marsan, Foix, Bayonne, Douai, Tarbes, notamment ...



Chapitre I

Découverte inopinée de l'ASE, prononcez AZEU, qui signifie après vérification : aide sociale à l'enfance. Autrefois DDASS, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

1) Hansel et Gretel :

Quels enfants ?

Un enfant est un jeune être humain en cours de développement et dépendant de ses parents ou d'autres adultes. L'OMS, l'organisation mondiale de la santé définit l'enfance comme la période de la vie humaine allant de la naissance à 18 ans. Il est exact que le terme d'enfant est souvent perçu comme réducteur par manque de pouvoir et évoquant plutôt une certaine soumission. En effet, quant au collège, à mes élèves de 6^e, 5^e, 4^e, je disais pour les accueillir dans ma classe « bonjour les enfants », ils tiraient plutôt la tronche « mais Madame on n'est pas des enfants ». Je leur expliquai alors qu'au regard de la Loi, si. Du coup, cela rentrait dans mon cours d'EMC, d'éducation morale et civique. Bon, pour être exacte, après une mise au point fructueuse avec mes élèves, je les accueillais selon le niveau « bonjour les pré-adolescents, ou bonjour les adolescents ». Et ils avaient raison.

En effet, on n'est pas assez précis dans le terme lui-même. Un enfant est certes une personne mineure, c'est-à-dire entre 1 seconde et 18 ans. Dans les jugements et documents, il est à chaque fois nécessaire de préciser l'âge, car les mesures pour un nourrisson qui tète sa mère, un enfant de 4 ans et un de 14 ans, les éléments à considérer sont vraiment différents. Or, je constate que dans toutes mes lectures juridiques, socio-éducatives, malgré la richesse du vocabulaire de la langue française, on utilise le terme enfant, point barre. Peut-être est-ce par facilité dans des dossiers tellement longs que le nourrisson a le temps de devenir un petit garçon ou une petite fille de quelques années, car oui, le temps judiciaire semble hors temps mais inscrit dans la « temporalité ». J'ai appris ce mot, grâce à une cheffe de service d'une association dédiée, qui pour expliquer le bien-fondé de la prolongation à rallonge des mesures dont elle a la charge ainsi que la lenteur des éléments à mettre en place, cette dernière prétend qu'il faut de la temporalité éducative pour suivre les étapes des enfants. Dans ce cas 2 ans et 4 ans au départ de mon étude intimiste.

Questionnement : Pour quelles raisons vouloir à tout prix poursuivre des mesures, qui de plus sont mal faites ou inadaptées ? De ces mesures qui ne

font pas évoluer des relations de façon sereine et positive pour les enfants, pris au piège, le fil à la patte. Comment expliquer qu'une association qui vient de mettre en route une section enfants autistes, trouve d'un coup que peut être le petit souffrirait « d'un trouble du spectre de l'autisme » ? Ce qui ne se confirmera guère, mais aura bien mis la pression à ce parent un moment donné. Dominer et tenter de montrer qu'il y a des failles pour se justifier.

Pour survivre à cette « temporalité », (quel joli nom, qui sème du temps et de l'oralité dans un tempo qui tambourine votre vie) j'ai dû poser des dizaines de pages dans mon ordinateur, j'ai mis en mots ma tristesse, mon désarroi, ma colère, mes déceptions nombreuses, mon sentiment de n'être ni écoutée, ni entendue, nulle part, ni à la police, ni auprès des éducatrices, ni auprès du seul éducateur rencontré, ni auprès des décideurs, ni auprès des juges, ni auprès de l'Ordre des médecins.

Toutes les tentatives pour se faire entendre sont vaines. Ainsi en est-il lorsqu'en sortant de l'Hôtel de Police, votre gorge se resserre, une lente douleur monte de votre ventre et vous étreint dans une oppression comme un volcan qui vous brûle et laisse des jours durant des coulures rougeoyantes qui se ravivent dès que les incompréhensions et les injustices flagrantes remontent par différentes parties, bien alignées, pour vous détruire à petit feu.

Pour survivre, écrire, prier, dessiner, partir sous le soleil, peindre, tenter de respirer, écouter des musiques, de celles qui accompagnent vos souffrances physiques et morales et suivent vos vies, grimper des montagnes et descendre le sentier vers l'océan infini, relire les contes philosophiques de Voltaire, se nourrir de la Nef des fous de Sébastien Brant. Chercher et tenter de trouver des bribes de réponse : Pourquoi ? Comment est-ce possible ?

Hélène Romano écrit « une société française qui se targue d'être le pays des droits de l'homme, qui multiplie les communications sur les prises en charge des victimes mais qui en pratique, dénie toujours autant la réalité des souffrances psychiques et ne permet pas que les victimes de maltraitance, en particulier les enfants, soient prises en charge de façon adaptée ». REPPEA/2022 Page 1.

Question sur mon parcours : Est-ce qu'un médecin a le pouvoir de faire un signalement de son cabinet, sans le demander à l'Ordre de médecins ? Que risque-t-il en laissant des enfants dans une situation d'emprise psychologique qui les détruit ?

2) C'est la mère Michel qui a perdu son chat et le père « l'eusses-tu cru »

Kidnapping- disparition et non présentation.

Il arrive qu'un des parents disparaisse avec les enfants, sans rien dire, pour faire croire que ce kidnapping est fait pour le sauver des griffes de l'autre. Faire croire être le parent protecteur. Nombre de cas, si j'en crois mes contacts et mes lectures démontrent de la nécessité d'une mère de protéger ses enfants d'un père prédateur, violent, alcoolique, drogué, ou même pédophile.

Il reste que dans certains cas, invisibles pour les pensants peu formés, la mère peut mettre sous influence non seulement la justice mais tout le système. Son objectif d'assujettir l'autre pour exister soi-même. Il va falloir détruire le père absolument, psychologiquement, financièrement, le mener loin de sa famille pour mieux le posséder, et si possible le détruire physiquement. Ce processus est toujours le même, il suffit de prendre connaissance du livre de Maître Hincker « Le harcèlement moral dans la vie privée, connaître la loi pour mieux l'appliquer ».

Il s'agit de faire souffrir le plus possible l'autre parent en le privant de ce qu'il a le plus cher au monde, ses enfants. Qui peut imaginer dans quel état est le parent qui ne voit plus ses petits et ignore où ils sont, il est dans un désarroi absolu. Il arrive parfois que des personnes profitent de cet état de malheur absolu et se proposent d'aider pour les retrouver, moyennant quelque argent. Il faudra payer d'abord, même si à l'adresse indiquée, les enfants n'y sont pas. C'est profiter du malheur, et cela me met en rage.

C'est quoi la non-présentation ?

Ces termes sont étranges pour les gens de l'extérieur. Présenter c'est montrer à priori, ou alors donner ce qui nous lie à une connaissance, lors d'un mariage ou une réunion. Eh ben non, une non-présentation est le fait que l'un des parents ne respecte pas le jugement du JAF, le juge des affaires familiales, avec des jours et des heures indiqués. Ainsi l'enfant du couple en instance de divorce ou séparé a le droit d'être chez le parent qui n'en a pas la garde principale. Mais si ce dernier ne veut pas respecter le jugement et laisse devant la porte l'autre parent, il s'agit alors d'une non-présentation.

S'il y a non-présentation, les enfants et le parent sont bafoués dans leurs droits. Ils sont ignorés. Le parent va devoir se rendre avec son jugement en mains à la police ou à la gendarmerie (cela dépend, si cela se passe dans une zone ou l'autre). Si le parent s'était déplacé avec la joie au cœur, un

jouet sous le coude avec un petit gâteau pour une jolie rencontre avec ses enfants, eh bien, rien ! Il ne verra pas son enfant, il ne pourra pas le prendre dans ses bras, ni l'embrasser. Le rendez-vous avec les grands frères est annulé. Les grands-parents qui attendent au domicile du parent éconduit, entendent au téléphone « non, cela ne répond pas, suis devant la porte, j'attends encore 10 mn, peut-être un peu de retard ? ». Pas d'enfants pour le parent qui reste devant la porte du domicile où normalement se trouvent les petits. La police n'interviendra pas pour faire respecter le jugement. Il reste que j'ai connu le cas, ou même le policier se permet d'éconduire le parent qui était dans son droit en lui disant de rentrer chez lui, très violemment, sans aucune analyse de la situation. Ne comptez donc pas sur la police dans ce cas.

Le parent amoindri par le jugement, dans la mesure où on ne lui accorde qu'un droit restreint et choisi par le ou la juge, ce parent espère l'horaire et le jour suivant, notifiés clairement. A nouveau, il prépare la chambre du petit, range les jouets et met en avant ceux qu'il sait que le petit préfère, la poussière est levée, et si besoin les couches du tout petit sont prêtes aussi. Les livres et peluches attendent d'être pris dans les petites mains potelées et douces, même si les gestes ne sont pas encore assurés, nous sommes ensemble, nous regardons sans rien bousculer, vers quel jouet il va aller d'abord.

Or rien de cela lors d'une « non-présentation ». C'est le cœur en lambeaux, que le parent « éconduit » retrouve son logis, qui reste vide. A chaque fois, il se libère pour être à l'heure. Et pendant des semaines, voire des mois, les enfants n'apparaissent jamais à la porte et ne disent jamais « papa, ou maman, on arrive » avec un bisou collant de confiture sur la joue. Le droit de visite, DVH est aussi un abus de langage, qui n'a pas de sens. Ainsi votre enfant, ou petit-enfant vient en visite. Il est un visiteur pendant deux ou trois heures, chez vous, chez lui. Il se fait une visite chez lui-même. C'est quand même extraordinaire. Il n'y a que des juristes pour trouver un vocabulaire pareil. Droit de rencontre ou droit d'accueillir, ne serait-ce pas mieux ? Car oui, les mots ont un sens. De même, le droit de visite et d'hébergement donne la notion d'un temps donné, compté et provisoire.

Alors même que l'anniversaire d'une petite fille se trouve par un heureux hasard dans les jours indiqués de visite dans le jugement du JAF, il n'y a aucune possibilité de voir les enfants gardés en otage par l'autre parent. Comment faire savoir au petit loulou qu'on pense à elle, que ce jour de naissance est un bonheur pour les parents ? On peut alors, poser un tapis sur le trottoir en face du domicile, qui laisse la porte close, les rideaux tirés, et on vient y placer les cadeaux soigneusement emballés, autour d'un joli

gâteau d'anniversaire confectionné et décoré en papier crépon, avec les bougies dessus. On peut chanter dans la rue « bon anniversaire » avec les frères bafoués, le parent bafoué et les grands parents bafoués. Une jolie petite manifestation de cœur, dans un pays de liberté où les initiatives de cette sorte ne font aucun désordre public. Les passants demandent de quoi il retourne, bien entendu, et comprennent l'origine de ce joli moment nécessaire pour dire « on est là », « on t'aime ». Ce moment festif sera connu par l'autre parent qui portera plainte pour « harcèlement » et « manifestation » devant le domicile. Le mot harcèlement mis à toutes les sauces semble avoir grand succès, et la plainte pour manifestation est formidable de sens avec 3 adultes et deux grands frères qui expriment leur désir de joie partagée pour un anniversaire. Une manif d'amour pour un anniversaire ! Le parent mal intentionné, qui refuse pour aucune raison valable de respecter le jugement, porte plainte tant et tant de fois, pour des raisons déraisonnables. Cela en devient risible, tant tout est prétexte pour porter plainte. Cela ne semble pas troubler outre mesure les divers professionnels, devant cette pathologie furieuse : « plainthologie » abusive. Alors que la paranoïa s'installe à qui veut bien la voir, ce parent qui refuse les présentations sous une foulitude de prétextes, se veut aussi être victime. Ariane Bilheran écrit « la paranoïa majeure donc la perversion narcissique d'un délire de persécution et d'une rigidité bien plus massive » Si cela ne suffit pas, ce parent va user de sa force manipulatrice auprès des petits pour mettre en place progressivement une haine envers l'autre parent, qui va devenir « le méchant ».

Cela reste invisible pour les professionnels, qui n'ont que quelques moments de contact avec les enfants et les parents, dans un turn-over incroyable qui ne permet pas un suivi sérieux. Seuls des temps longs d'observations de professionnels formés en psychologie d'un très bon niveau sauront y voir clair.

Michel Amas. Acte 10. Absence d'aide Page 45 :

*« Certains parents sont propriétaires des enfants. Comme pour un objet, ils décident, ils affectent, ils manipulent. Alors Samia (la mère) ne va plus présenter l'enfant à Patrick (le père). Plus jamais. Un mois, puis deux, puis un trimestre. Chaque semaine, le vendredi, il dépose plainte pour une non-présentation d'enfant. Un an... L'aliénation parentale, vous savez. **Le juge** nous reçoit six mois plus tard. Une année et demie que Patrick a vu sa fille pour la dernière fois. Souvent, je me demande ce qu'ils comprennent, lorsque nous prononçons le mot « urgence » ».*

Aujourd'hui, je ne saurais dire à quoi cela tient : **une formation** totalement inadaptée certainement, une administration pauvre il faut bien le dire aussi, une lassitude peut être. »

Une question se pose.

Pourquoi l'autre parent veut-il faire souffrir l'autre par le biais des enfants, qui ne sont en rien concernés par les histoires des grands ? Comment y mettre fin ?

Ainsi, il arrive que l'enfant qui n'a pas eu droit à son anniversaire par refus de l'autre parent, qui ainsi décide à la place du juge, cet enfant va pouvoir cumuler deux anniversaires : les 2 ans, les 3 ans avec deux gâteaux et 2 puis 3 bougies à souffler, lorsque par chance il aura le droit de voir enfin l'autre parent bafoué. Par expérience, les fêtes familiales ne semblent pas importantes, ni pour le juge pour enfants, ni pour les éducateurs. Sur le conseil de ces derniers, on peut fêter l'anniversaire d'une enfant deux semaines plus tard, pas grave, et même donner les cadeaux de Noël, à Pâques. Peut-on se demander seulement où se trouve l'intérêt supérieur de l'enfant. Qu'a-t-il fait pour ne pas avoir le droit de fêter Noël avec sa famille ? Sa date de naissance est-elle moins importante que celle des éducateurs, qui eux fêtent sûrement en temps et en heure ?

Les enfants ont certes des parents, mais l'ASE, les juges, les éducatrices et tous ces professionnels de la famille, savent-ils que parfois les enfants ont aussi des frères et des sœurs, certes « des demis » comme on dit ? Je remercie cette TISF qui a dit que « le demi » n'existe pas dans les rencontres, il convient simplement de parler de frères et de sœurs. Voilà une professionnelle qui avait tout compris. Cela arrive. Les mesures prises impactent toute la famille, plus que certains le pensent, les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les amis aussi. Chaque mesure, chaque document ficelle la famille, la détruit progressivement avec lenteur et temporalité qui tentent de se justifier tout au long des semaines. Certains se demandent comment est-ce possible ? Si on ne le vit pas, on ne peut pas le croire. Et si on le dit, on ne nous croit pas. Alors on essaye de se réjouir d'un prochain moment annoncé, tout en sachant que la joie est sur du sable mouvant, qui peut vous engloutir sans prévenir, au détour d'une plainte abusive, qui peut mettre des mois et des mois à être traitée et vous reconnaître son non-fondement. La police-justice tortue. Ces administrations qui se « carapacent », comme une tortue qui n'a aucune terminaison nerveuse lui permettant d'apprécier ni même de ressentir les caresses. Ces administrations qui avancent sur la pointe de ses griffes, avec « une lenteur lente ».

La vie est en dents de scie, le système élague progressivement vos espoirs d'une reconnaissance de la vérité vraie. On apprend, sans comprendre, les lettres restent mortes et nos cœurs meurtris.

3) Meunier tu dors : Les plaintes et les juges

Dans mes lectures ici et là, dans mes échanges avec d'autres parents, et de mon expérience, dès lors qu'une première non-présentation a eu lieu, il y en aura plein d'autres, et encore et encore. Progressivement un certain désespoir s'installe pour le parent bafoué, et peu à peu une certaine habitude est de rigueur, donnant la toute-puissance de la désobéissance à l'un, sous le regard lointain des juges. Car en effet, pour réduire le travail et le temps nécessaire lors d'un dépôt de plainte, la police demande au parent qui n'a pas vu son enfant depuis des semaines, ou des mois, de regrouper toutes les plaintes et de ne venir qu'une seule fois. C'est-à-dire de faire une seule plainte par mois par exemple, cela sera plus simple pour la police de le transmettre ensuite au parquet. Cela semble coutumier et il n'y a visiblement aucune urgence. Que le jugement ne soit pas respecté ne semble troubler personne. Cela peut prendre des mois jusqu'à ce que ça bouge un peu. Cela n'interpelle personne, en réalité. C'est d'une banalité coutumière, surtout pour les non-concernés. Ne pas voir ses enfants, ne pas pouvoir passer le temps accordé par le juge, semble le quotidien de tous ces policiers et gendarmes, qui ne s'émeuvent de rien. La police vous apprend dans cette indifférence transparente à vous passer de vos enfants et entre dans le processus « dés-aimer » vos enfants. Vivre sans eux, même si vous ne savez pas où ils sont, la police ne vous aidera pas à les retrouver et vous dira juste « ils vont bien, ne vous inquiétez pas ». Alors même qu'elle sait où ils sont. C'est franchement inhumain et irrespectueux. On vous prend pour une imbécile, le pouvoir c'est eux. La police toute puissante, vous infantilise pour garder le pouvoir. Il vous reste à vous, à vous taire et attendre. Comment garder sa confiance en la Police qui clairement vous ment. Oui, elle vous ment. Est-ce une forme de perversité ? Comment les forme-t-on pas à l'accueil des familles ? De toutes les familles, sans préjuger des vraies victimes ou pas.

Soyons francs, il en faut du temps, et encore, et encore jusqu'à ce qu'éventuellement le parent bafoué, dans ses droits, dans son estime, dans son amour pour ses enfants, se sente pris en considération. Je veux dire comme une personne responsable, avec qui on peut parler, échanger entre personnes humaines, avec un cerveau et surtout un cœur. Dans tout ce que je sais, et ce que j'ai moi-même vécu, de trop nombreux acteurs de la police et de l'ASE, y compris des associations désignées et choisies, infantilisent le parent et les grands-parents d'ailleurs aussi, dès lors qu'ils osent dire qu'ils

existent et ne sont ni aveugles ni sourds et même doués d'une certaine intelligence, et osent dire et témoigner. Les salariés du système ASE veulent garder le pouvoir, sous le joug des juges. Ces jugements les protègent, eux, en réalité. Ils ont besoin de garder ce pouvoir. C'est la loi de la peur. Le juge craint de reconnaître qu'il peut se tromper, et se réfugie dans les processus, que les plaintes soient justes ou fausses. L'ASE se réfugie dans les jugements des juges, sans oser vraiment intervenir, alors même que c'est son rôle, à priori. Encore faut-il que la formation initiale, mais ensuite aussi leur permette d'acquérir des compétences psychologiques de niveau. Hélène Romano écrit « la politique de formation des professionnels de l'enfance est dans une ahurissante situation où des sujets fondamentaux ne sont pas abordés en formation initiale ou le sont insuffisamment... ». Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont des professionnels de terrain, mais aussi des avocats, qui ne peuvent que constater les dégâts.

4) Fais dodo, Colas mon p'tit frère : A l'Hôtel de Police

Vous ne vous imaginez pas le travail que tous ces policiers ont. Ils vous le disent clairement. On a toujours l'impression non seulement de les déranger, mais qu'il y a plus urgent que vous. Les moments qui viennent de nous être volés auprès des enfants par l'autre parent ne semblent pas du tout les interpeller. Vous êtes invisible, transparent. Déjà au guichet il faut justifier et rejustifier votre présence. On aimerait vous voir repartir de suite.

Cela me rappelle très clairement, lors d'un de mes passages à l'Hôtel de Police, lorsqu'une personne voulait témoigner en direct des maltraitances subies par un enfant et porter plainte éventuellement auprès de la brigade de protection de la famille (oui, c'est nouveau, ce n'est plus brigade des mineurs, et ça change tout !) que ce n'est pas possible. On doit y être invité, ou plutôt convoqué, il faudra présenter une convocation dans un dossier en cours. On m'y explique qu'on peut porter plainte, en revanche, pour son vélo disparu, oui. Je m'étonne alors et fais remarquer à ce policier que donc un vélo vaut plus qu'un enfant. *J'en conclus qu'un enfant en danger, ne vaut pas un vélo.* Cette négation des grands-parents, légale, si j'en crois les experts en Droit de la famille, cette façon de dire clairement que les grands-parents qui ont participé à des vacances, ont fait des gardiennages, ont soigné, et mis en œuvre dans mille activités leur amour, ces mêmes grands-parents sont tout simplement exclus. Cela ressemble à une violence psychologique, une sorte de maltraitance par ricochet sous couvert des décisions de la justice. Car si les parents sont en souffrance, la famille aussi. Et cela semble vraiment être oublié et surtout négligé. C'est hors-champ. Qui se doute des conséquences sur la santé de cette famille ? L'affrontement régulier à l'injustice acte directement non seulement le moral, les nuits sans

sommeil, mais aussi notre corps, ses possibilités de croissance pour un adolescent ou encore un pancréas qui met en place une tumeur, sans raison. Le corps en subit les conséquences, ce corps qui nous porte, qui « peine ».

Progressivement on n'a même plus la force de penser, de se révolter. En même temps faut faire gaffe, car dans la salle d'attente aux vitres sales, aux stores délabrés, ben oui, on a le temps de regarder car on attend souvent des heures à l'Hôtel de Police, parfois on vous prévient : « vous ne passerez pas avant 2 heures, vous ne voulez pas revenir demain » ? On est quand même chez les Forces de l'Ordre... Et la force reste avec les policiers. Quand ils se sentent en position plus faible, on vous menace de faire un signalement, ou un truc comme ça à votre rencontre. Si, si, un policier voulait faire un signalement à son égard à mon rencontre ! Pourquoi ? Parce que je voulais témoigner, je voulais dire ce que j'avais vu, mais j'insistais pour porter plainte, mais devant la menace de son signalement j'ai lâché prise, et j'ai dit, que j'avais compris que mes petits-enfants ne valaient pas un vélo. Et donc, vous lâchez prise, vous laissez sous votre chaise vos arguments non-recevables et vous partez contrit et très amère. Vous vous questionnez sur le rôle de la police au service du citoyen ou au service de lui-même. Alors, une douleur incolore envahit votre cerveau, redescend vers les yeux, invisible et lourde elle descend avec lenteur et vous saisit la gorge sèche, une déglutition vous amène un peu de salive. Un caillou rond s'installe dans le haut du ventre, il pèse de plus en plus lourd. Une marche lente vous ramène à domicile et vous rentrez hagard. Que vous arrive-t-il ? SOS ! Comment en est-on arrivé à ce point de déshumanité ?

Quand le projet de plainte devient autre chose :

Il en est ainsi lorsque vous êtes reçue dans le bureau d'une policière, après maintes explications pour porter plainte, une fois n'est pas coutume, car oui, il faut que la situation soit analysée avec lucidité. Elle va vous convaincre que cela ne servira à rien, il n'y aura pas de procès pour cette plainte, qui concerne cependant des maltraitements envers une enfant, dont j'ai été témoin. Eh bien on ressort avec une main courante, c'est-à-dire un mot qui sera classé et demandera moins de travail. J'ai été manipulée, alors même que j'étais en état de faiblesse dans ce bureau de police. C'est avec angoisse et tourments que l'on va dans ces lieux. Mais de plus la copie m'a été refusée, car « dans ce service on ne donne pas de copie » ! Etant dans mon droit et citoyenne avertie combattante, elle sera délivrée des semaines après, après maintes tergiversations. Quelle confiance accorder aux policiers et policières ? J'ai constaté, que policiers ou gendarmes d'ailleurs, interprètent à leur guise ce que vous déposez. Ils ont là aussi, un vocabulaire clé, des tournures toutes faites, avec maintes fautes de

grammaire et d'orthographe (désolée, cela renvoie une image assez lamentable). Cela dit, je reste dans l'admiration de ce pouvoir incroyable de pouvoir écrire en même temps que d'écouter la personne qui parle. Cela explique sans doute aussi nombre de points mal compris car interprétés à leur façon de voir. Mais là encore, ne pas dire, car cela dérange, déjà qu'ils sont eux aussi en souffrances professionnelles. Une autre question s'échafaude progressivement dans ma tête. Est-il possible que certains policiers ou policières de l'Hôtel de Police de Strasbourg, prennent position, malgré eux, sous le charme d'une mère implorante qui se fait passer pour victime, dans le contexte que l'on connaît ? Jusqu'où peut aller une force mentale qui hypnotise sous des arguments sexuels, les plus dingues ? Feraient-ils traîner des dossiers ? Ne diraient ils pas ce que l'on est en droit de savoir, sous le seul prétexte de vouloir protéger quelqu'un ?

Proposition : Je me demande si, dès la première fois qu'il y a non-présentation, on demandait une petite amende de 135 euros (prix d'un vélo simple ou du non-port du masque anti-Covid) cela ne ferait pas réfléchir un peu. C'est une simple bonne idée. Trop simple visiblement.

5) Barbe bleue :

Le rôle de la police pour faire respecter le jugement :

Outre le dépôt de plainte, il arrive que le parent qui va au domicile connu des enfants pour « récupérer » ses enfants, finalement appelle la police pour faire entendre raison à l'autre parent qui se fout complètement du jugement pour mille « bonnes » raisons à ses yeux. Le meilleur argument reste celui de « protéger » ses enfants car l'autre est sans doute méchant, violent, alcoolique, drogué, pervers etc. C'est ainsi qu'il arrive qu'un policier courageux vienne, (mais c'est rarissime), écoute les arguments (fallacieux) du parent qui ne respecte pas le jugement, car il est au-dessus de toutes les lois et des tous les jugements, mais ce policier ose prendre position contre le parent qui attend devant la porte et qui fait les cent pas le plus tranquillement possible, car s'il s'énerve cela se retourne instantanément contre lui et justifierait la non-présentation. Il est arrivé que le policier crie dans la rue « partez, vous n'avez rien à faire ici » alors même qu'il est dans son bon droit, au bon endroit à la bonne heure. En réalité ce déplacement n'a servi à rien, la police n'a aucun pouvoir pour faire respecter un jugement de garde. C'est l'impuissance des forces de l'Ordre. On peut suggérer que ce policier ait été « manipulé » ? Voilà encore un mot qui se vide de sens actuellement avec celui de « pervers narcissique ». Surtout ne pas l'utiliser devant un éducateur, une psy, un juge, car cela semblerait qu'on porte un jugement ou un concept pathologique, réservé aux seuls professionnels.

Tous les autres sont des ignares ou des ignorants, qui se vautrent dans internet, You Tube, Wikipédia ou le Vidal en ligne.

Et on n'a d'autre choix que de se taire, se dire que demain cela ira mieux. Que bientôt les choses vont se mettre en place, pour « l'intérêt supérieur de l'enfant ». On se moque !!! Surtout on se moque des enfants, qui sont broyés dans la machinerie de l'intérêt supérieur du système en place, système Scotch. Tellement collant, que même lorsqu'on essaye d'en détacher un coin, cela reste collé au doigt. Rien à faire. LASE est une escroquerie.

Michel Amas : Acte 8 L'absence d'empathie. page 37 « Il va arriver à Fred (le père) ce qui arrive à tous. Face à la violence, au mépris, à une situation incompréhensible, il va revendiquer dire non, s'opposer. **Il ne faut jamais s'opposer aux services sociaux**, ils prennent le dessus et écrasent. Ces gens sont-ils formés à recevoir la souffrance des parents ? Ils ne sont formés à rien. » Le fils d'une dizaine d'années écrit aux services et au juge souvent. Rien. La juge reste immuable. « Détruire les plus belles années d'une vie ne la préoccupe pas, dans l'erreur, elle ne soutient jamais, comme la plupart des autres magistrats ».

Acte 11 La violence page 49 « **Garder son calme face au scandale**. Ne pas hurler, ne pas franchir la limite, éviter d'injurier et organiser une défense avec cette envie permanente de vomir. Voilà ce qui constitue une grande partie du quotidien de la vie des parents, de ceux qui doivent rester debout ». Page 52 « la capacité de nuisance des services sociaux et l'absence totale d'empathie, de courage, des magistrats est une réalité palpable. C'est un mal sourd qui sévit dans ces bureaux qui sont interdits au public et aux journalistes, là où règne la loi du Far West. C'est un système qui broie des vies en toute impunité, sans aucun contrôle. Les parents n'ont qu'un seul choix : rester debout ».

Chapitre II : Passage de bras

1) Un éléphant qui se balançait sur une toile d'araignée :

L'expression passage de bras m'est devenue familière, mais elle est très étrange. C'est une expression purement juridique. Mais pour le quidam, on pense qu'on passe des bras ? On passe d'un bras à un autre bras ? Alors même que les petits ne sont ni dans le bras de l'un, ni de l'autre. On est bien dans ce langage juridique hermétique, qui permet d'ailleurs à ce même monde d'en garder l'exclusivité, je dois dire exclusivité qui permet à ce monde d'en garder le pouvoir.

Je cherche des élèves avocats qui pourraient rendre accessible au plus grand nombre l'accès au droit. Pas trouvé à ce jour. On nous renvoie sur le site de la Justice, qui ne permet guère, de rendre simple les parcours des citoyens d'un coup confrontés aux différents Codes. Les quelques heures d'Éducation morale et civique de 4^e au collège sont bien loin, s'ils ont été faits.

2) Boucle d'Or : Le lieu du passage de bras

Ce lieu. Il est important, il doit être accueillant, soigné, coloré, fleuri et joyeux et bien entendu accessible aux poussettes facilement.

Ainsi, par exemple, le lieu des Ponts Couverts à Strasbourg : entre deux bras d'eau. L'accès par un escalier en grès des Vosges très raide, avec des rambardes très ouvertes, vous mène vers le bas de façon peu sécurisée avec des enfants. Des briques de divers travaux traînent sous le petit auvent, pas souvent balayé visiblement. L'allée de glycines, lorsqu'elle est en fleur, fait oublier au printemps, les volets à la peinture fatiguée, qui sont en passe de dégringoler dans un bras de l'ill. Oui, le passage de bras et entre deux bras de cette rivière. Le second accès possible autre se fait en passant dans un parc à jeux, on arrive à une grille et des sonnettes métalliques usées et fatiguées.

En fait, on entre dans des parloirs, je ne sais pas si je vais pouvoir donner le fond de ma pensée, mais très franchement cela me fait penser à une prison. Bon voilà, c'est dit. Rien de convivial, j'ai beau chercher. Mais cela convient, car les familles qui viennent ici, si elles disent ce qu'elles pensent, elles sont hors-jeu. Elles sont toutes sous la tutelle de ce lieu qui se met à couvert systématiquement en se référant au juge et au magistrat. On sent cette pression, ce manque d'initiative créé par le lieu lui-même, dans un couloir

étroit qui donne sur différents petits espaces, avec quelques jouets. J'ai interpellé l'adjointe de la ville de Strasbourg, accompagnée de celle de la petite enfance, en charge de la mise en œuvre de la politique d'action sociale territorialisée et le suivi du fonctionnement des centres médicaux sociaux. On m'a affirmé lors d'un entretien sur l'ASE, d'ailleurs écourté brutalement, que l'intérieur avait été refait à neuf il n'y a pas si longtemps. En réalité cela ne suscite pas son intérêt. A qui parler ?

A savoir aussi, quand le lieu est fermé lors de certains congés scolaires, par exemple. Ainsi les passages de bras sont purement et simplement annulés. Pas grave, l'enfant sera privé de son parent, peut-être pendant un mois. On ne propose aucun autre endroit dédié similaire.

Ainsi un commissariat fera l'affaire. Mais cela se passe devant. Les policiers n'en n'ont rien à faire. C'est devant l'Hôtel de Police. Trop bien ! Car on imagine que c'est l'endroit idéal pour un passage d'enfants à l'autre parent. Chacun venant d'ailleurs avec sa propre poussette. Qui a imaginé cela ? Qui pense que les policiers de faction qui gardent la porte ont le pouvoir de dire aux parents de respecter les heures notés sur le jugement, de déposer et de reprise dans une ambiance pacifique ? Un lieu si tranquille, sans va et vient de personnes ??

Alors même que l'attente se fait sous une chaleur harassante ou une pluie battante, il est interdit de venir s'asseoir dans le hall de la Police. Il faut rester devant la porte coulissante électrique, gardée par deux policiers en armes. Ce qui est pratique, certes, c'est de rester pour déposer plainte pour non-présentation. Le désamour des enfants s'apprend progressivement ici et ailleurs. Mais cela permet aussi, au parent aigri par sa propre enfance malmenée, de porter plainte de suite pour des raisons fallacieuses pour tenter de mettre en cause ce parent dont finalement le besoin, sauf financier, n'est plus ni souhaité ni nécessaire.

C'est étrange, mais il existe des passages de bras demandés devant un commissariat ou l'hôtel de police. Cela peut être mis en place lorsque le lieu d'accueil parents-enfants est fermé pour congés annuels et qu'on explique qu'on ne peut pas mettre en place un autre endroit dédié.

Mais ce qui est super pratique, c'est qu'on peut tout de suite déposer une plainte, pour retard, ou pour harcèlement par exemple, ou pour une rougeur vue après la visite, sans doute un coup de soleil lié à l'incapacité éducative de l'autre parent. De plus, si le lieu peut être rassurant en soi, ce ne l'est pas toujours, car l'image même de la police bienveillante est parfois à revoir. En réalité, les policiers et les personnes qui viennent là, sont aussi

en droit de se demander ce qu'on a fait de si grave pour qu'on nous oblige à transmettre les enfants ici !

Propositions :

- Refaire ce lieu des Ponts Couverts avec un architecte, une psychologue, des parents et aussi bien entendu des enfants. Ce sont eux les premiers concernés. A ce jour c'est la patate chaude, personne ne se sent concerné. C'est certain, tant qu'on ne sait pas s'ouvrir aux autres, rien ne bouge.
- Lorsqu'un lieu de passage de bras est fermé, le respect dû aux enfants est tout du moins de proposer un lieu équivalent.
- Tout lieu, où il y a des passages de bras ou des visites médiatisées, devrait être conçu en suivant les idées des enfants, et non pas des adultes, qui ont une vision spécifique à leur positionnement juridique. En effet, comme me le disait un directeur de l'ASE « cet espace, ce n'est pas la vraie vie ». Voilà quelqu'un qui a compris.

3) Ils étaient cinq dans le nid : L'accueil du passage de bras

Quel est ce lieu étrange ou un panneau annonce lieu privé et « accueil parents-enfants » ? En réalité, il n'y a aucun contact entre les deux parents. L'un vient d'un côté, reste caché, l'autre arrive et c'est une personne qui « distribue » les enfants. Il arrive que l'un des parents puisse échanger avec le responsable du lieu « accueil-parents-enfants », mais ce n'est pas toujours le cas, visiblement, car j'ai vu que le responsable refusait tout contact et échange avec l'un des parents. Dans un cas connu, la mère dissertait longuement pour démolir le père, et le père n'avait droit qu'au minimum de politesse. Il arrive que des stagiaires soient plus aimables, il faut le reconnaître, quand l'emprise du chef des lieux n'est pas là certains jours. C'est donc bien le responsable du lieu qui donne la tonalité.

Il va de soi, que si quelqu'un de la famille, comme une grand-mère ou un grand père souhaite échanger un peu, c'est impossible, si le responsable vous a dans le nez. Il peut même lui arriver d'appeler la police et de porter plainte contre ces mêmes personnes, s'il a mal perçu vos intentions. Il doit se protéger ! Ce professionnel a peur lui aussi. Il veut se débarrasser de vos questions. Il lui arrive de hurler sur une grand-mère « et vous, vous n'avez rien à faire ici ». Un lieu d'accueil ? Oui c'est écrit !

Parfois, cependant, la personne dédiée, transmet un message à l'autre parent.

« Madame demande si vous pouvez payer la moitié des lunettes que la petite a cassées »

En revanche, on ne dit pas si le petit a dormi, a fait une sieste, a déjeuné, a été malade. Non rien de tout ça. On emporte donc « la marchandise enfant », sans savoir comment gérer le temps donné pour en profiter le plus possible. Il semble clairement que par exemple un carnet de liaison ne soit pas obligatoire, ni bien entendu le moindre carnet de santé. Ainsi, s'il arrive un accident, petit ou grand, le parent n'a aucune information médicale et va devoir expliquer qu'il est le parent sans pouvoir. Ce même parent, qui n'a pas la garde exclusive, n'a même pas la carte d'identité ou le livret de famille, que l'autre parent s'est octroyé pour garder le pouvoir, bien sûr.

En réalité, l'autre parent reçoit un paquet, c'est son fils, sa fille, d'un certain âge, cela dépend, et débrouille-toi avec lui chez toi. Et surtout n'oublie pas de revenir à l'heure de fin, octroyée par le juge dans son jugement. Qui a réfléchi aux horaires ? 13h – 17h le samedi après-midi. Les petits ont-ils déjeuné ? Aucune info. En revanche, c'est l'heure de la sieste. Combien de fois les petits arrivent endormis, et repartent sans avoir pu profiter du moment avec le parent et sa famille. Est-ce que les adultes qui donnent ces horaires savent qu'un petit qui a un an ou deux ans dort l'après-midi ? Est-ce sérieux ? Est-ce que les horaires sont faits pour le bien des enfants et créer du lien ou sont faits par ce que cela arrange les tranches horaires des salariés ? A votre avis ?

Des responsables d'entités parents-enfants, se succèdent et ne se ressemblent pas. Il existe la possibilité d'une rencontre avec une personne référente, qui puisse écouter chaque parent, dans cette épreuve paralympique, car oui, les deux parents sont fracassés et lourdement handicapés moralement. En effet, parfois une lueur d'espoir renaît, mais souvent disparaît après un petit tour chez le juge. Ainsi donc, oui, il existe des responsables expérimentés ou tout simplement dans leur rôle de bienveillance professionnelle, mais ce n'est pas toujours le cas. Cette constatation me ramène vers Eugénie Izard dans son intervention sur le « fonctionnement en miroir des intervenants et des institutions » « Nous savons que chaque individu et chaque groupe transportent dans les institutions et sur les professionnels l'ensemble de leur monde interne avec ses clivages et ses déliaisons provoquant en miroir toute une série d'effets... et aboutissent à l'induction d'un certain nombre de mécanismes

de défense chez les professionnels». On parle alors d'identification projective.

Ainsi, alors même que le passage de bras devait se faire dans un lieu avec un nouveau responsable toute communication a été tout de suite impossible, pour un des parents, qui était sans aucun doute dans le collimateur de ce responsable, dans la mesure où il donnait crédit à l'autre parent sur des dires de maltraitements et autres. Ainsi, les relations peuvent s'avérer tendues en surpuissance à cause du responsable de l'accueil. Je me demande vraiment comment on recrute. Cet espace devrait être neutre pour chacun des parents dans une ambiance qui se nomme bienveillance. Je constate qu'alors même ces lieux devraient accueillir, on se croit au parloir d'une prison. Je connais une mamie qui venait pour comprendre et échanger sur la situation, à qui on a hurlé « et vous, vous n'avez rien à dire » en la désignant méchamment du doigt. Je connais une mamie, qui alors qu'elle était venue avec le besoin de contact, d'être rassurée devant des mois inconnus, cette mamie, a senti son cœur se renverser, sa gorge chercher de l'air respirable, des larmes de mamie remplir ses yeux en détournant son regard, car elle ne voulait pas montrer combien elle a été humiliée par cette attitude qu'elle ne comprenait pas du tout. Juste avait-elle envie de vomir. Jusqu'où allait cette maltraitance intentionnelle et institutionnelle banalisée à l'égard des familles ? Ce manque de respect ? Cette même personne assurait être experte dans les crises de couples et dans les postures éducatives. Est-ce sérieux ?

Propositions :

Remettre un organigramme des personnes qui interviennent dans le lieu.

Il convient d'expliquer leur rôle, leur titre qui permet de comprendre de qui dépend ce lieu, s'il y a des supérieurs hiérarchiques, des référents, des psychologues que l'on pourrait contacter librement pour un conseil ? La psychologue dédiée aux victimes à l'Hôtel de Police, conseille, elle, essentiellement à se faire suivre en privé et d'effectuer « un travail sur soi ». Et donc ??

Le parent qui a le plus l'enfant, devrait avoir le bon sens d'apporter *un carnet de liaison* géré par le centre d'accueil, ainsi que *le carnet de santé* avec le numéro de sécurité sociale et une pièce d'identité, sans oublier la carte vitale. Un problème de santé peut survenir à tout moment.

C'est quand même la moindre des choses, d'avoir un minimum de documents qui puissent être utiles aux deux parents et leur octroyer cette responsabilité, si on veut cesser de les considérer comme des incapables.

Car en réalité ce fonctionnement avilit et rend servile les deux parents. On les met dans une situation où toute contestation, toute réflexion est interdite et mal vue. Il faut courber l'échine, se taire, obéir comme des êtres à qui on ôte progressivement, mais sûrement toute initiative, tout combat. Il faut rester sage ! Comme un toutou. Montrer sa patte à l'entrée du service accueil, attendre son os et repartir satisfait, tout en sachant malgré tout, que le toutou doit revenir à l'heure, sans aboyer, car sinon on appelle la fourrière.

Propositions :

- Obligation est faite par le responsable des lieux de vérifier que pour le temps libre du parent, il ait avec lui, le livret de santé, ou du moins une copie, pour avoir des infos sur la santé de ses enfants. Cette rétention d'informations ne semble pas questionner ni les magistrats, ni les responsables des lieux dédiés.
- Obligation aussi, de noter dans un carnet de suivi familial si les enfants ont mangé avant de venir, ou donner quelques infos sur ses goûts ou loisirs préférés. C'est la moindre des choses. Et ben non, Rien. Le responsable peut juste y apposer son tampon et voilà. Et ben rien.

Voilà, comment on manipule les parents avec les acteurs de l'ASE. Le mieux c'est de leur donner mauvaise conscience. Cela marche bien. Leur ôter toute initiative, toute rébellion. Les mener jusqu'au bout de la ficelle jusqu'à ce qu'ils fassent un truc qu'on puisse retourner contre eux pour que l'ASE puisse justifier ses mesures, le paiement des milliers de salariés des associations en charge des enquêtes sociales, des AEMO qui doivent durer le plus possible tout comme les visites médiatisées.

Il est important de donner les clefs de ces mesures à la famille, aux parents, aux grands-parents et frères et sœurs. Le contexte familial est négligé, que dis-je, absent, inexistant. J'ai le sentiment que le parent est comme sur une île déserte. Il doit, avec l'aide de son avocat si possible, faire face à une foulditude d'angoisses et d'éléments jusque-là inconnus.

Chapitre III

La patate chaude des décideurs qui ne décident pas et croient ce qu'ils ne voient pas

1) Les habits neufs de l'empereur

Si précédemment la protection de l'enfance, qui au Québec se nomme protection de la jeunesse d'ailleurs, était régie par l'Etat, à présent elle est partagée entre l'Etat, le département, la région et la commune. *Lorsqu'on écrit à M.Taquet, en charge de l'ASE au niveau national, il nous mène vers le service du Conseil Général, qui précise que les questions posées ne sont pas de son ressort.* Génial. Alors même que c'est de son ressort et verse des milliers d'euros aux structures, la CEA, Collectivité Européenne d'Alsace, prétend alors ne pas pouvoir agir. Et donc on se retrouve le bec dans l'eau, car la ville en charge de cette protection primaire, ne semble pas au taquet (jeu de mot). La CEA émet des délégations à la ville de Strasbourg, pour certains domaines bien définis et rémunérés, bien entendu. Mais d'après mes contacts et rendez-vous divers, la ville de Strasbourg n'a pas su répondre avec les élues dédiées à l'enfance à mes questions. Mais depuis peu, la CEA semble se remettre en selle. Des rencontres ponctuelles et des projets nourrissent des espoirs au-delà du désespoir qui a pris racine dans nos vies. La CEA a organisé deux années de suite des Assises alsaciennes de la protection de l'enfance. C'est un beau début et tout à fait bienvenu. Ces journées suivies par des centaines de personnes permettent de réactualiser des esprits endormis. Merci pour cela, même si, pour le moment, cela permet surtout de se congratuler soi-même sur les réussites. Car oui, bien sûr des parents, souvent très pauvres financièrement, isolés, mais aussi, osons le dire, souvent pauvres culturellement, trouvent cette aide nécessaire. Il reste que manquent cruellement dans ces journées, des juges pour enfants, des avocats et le témoignage des familles concernées, qui osent dire combien l'ASE les met dans une souffrance qu'elles ne méritent pas. En effet, protéger des enfants ne permet pas de mettre en souffrance des parents aimants, de bafouer les droits des enfants d'avoir aussi un père, qui n'est pas toujours ce méchant à abattre, qui est affublé de multiples mensonges crus.

Michel Amas : Acte 36. Proche du dégoût, si proche. Page 155.

*"L'ennemi de la vérité n'est pas le mensonge, ce **sont les opinions**. On se trompe si souvent de combat...lequel devient dévastateur, lorsque celui qui le porte est détenteur d'une once de pouvoir. Et du pouvoir en matière de l'enfance placée, il y en a. Celui de prendre, celui de garder, celui d'accorder ou*

de refuser un après-midi, une nuit, une heure. Ce pouvoir est immense et il est confié aux moins diplômés, à celui dont la raison d'être réside dans le titre de sa profession, social, assistance, éducateur. Tous ces mots riment et font penser à la bienveillance. On ne se méfie pas d'eux, comme de ces plantes cannibales, qui ont un goût de miel, pour attirer les insectes. Il suffit que ces gens aient une idée, une opinion sur les parents, même vague, et leur vie bascule en enfer. ... Les opinions, c'est cela que nous devons combattre."

2) Le petit chaperon rouge

Les visites médiatisées : une prison ? Un parloir avec des jouets et un surveillant ?

C'est ce que demande parfois un parent de façon répétée pour garder le pouvoir. Mais c'est quoi, une visite médiatisée ? Une visite (donc ce n'est pas longtemps) pendant laquelle on suppose une médiation, c'est-à-dire un échange tout du moins entre différentes personnes, on peut penser des parents avec un psy, un éducateur expérimenté pour comprendre et faire avancer les échanges parents-enfants. Est-ce que l'on pense un seul instant à ce qu'induit ces moments auprès des enfants qui n'ont guère d'explications qui leur permettent de saisir le pourquoi de ce théâtre où l'on joue une comédie tragique ?

La définition est : La visite médiatisée (VM) est un dispositif autorisant la rencontre entre parent et enfant, très souvent parent(s) et enfant(s), séparés par décision judiciaire, n'ayant pas le droit donc de se rencontrer en dehors d'un cadre dont les modalités et le fonctionnement sont garantis par des professionnels désignés.

Pourquoi VM ? *« Les visites médiatisées sont ordonnées lorsque l'intérêt de l'enfant s'oppose à un droit de visite et d'hébergement classique, mais suppose néanmoins le maintien des liens avec le parent concerné. Il peut s'agir, dans une certaine mesure, d'un parent violent, alcoolique, drogué ou encore handicapé mental. »*

« Ainsi, la protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation.

La sécurité affective et relationnelle fait partie des besoins fondamentaux de l'enfant. Les insultes ou les propos dénigrants, les humiliations, les menaces, les intimidations etc. entrent ainsi dans le champ des maltraitances faites aux enfants. Le Code Pénal réprime les violences quelle que soit leur nature, et les punit des mêmes peines, y compris s'il s'agit de violences psychologiques. »

« Plus l'enfant est jeune et plus il est dépendant de son environnement. Ainsi, les négligences commises en début de vie peuvent avoir des conséquences très graves sur le développement de l'enfant. »

« La protection de l'enfance est à la fois interministérielle et décentralisée, le pilotage de la politique PE doit être renforcé en décloisonnant les interventions, la loi du 14 mars 2016 créée au niveau national un Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), placé auprès du premier ministre »

Ainsi, on a une visite médiatisée, généralement d'une heure par semaine. Parfois une heure par mois. Parfois on cherche où est le médiateur ... « c'est comme une prison » est le ressenti d'un grand frère qui accompagne exceptionnellement le parent qui va voir ses enfants dans une petite salle dédiée.

Comment se passe une visite médiatisée, en tous cas, comme je la connais :

Il est fixé une heure de début et de fin d'une visite de l'enfant avec son parent. Un lieu agréé dans lequel on arrive un quart d'heure avant. On met le parent dans une petite salle. Il attend. Un salarié lui amène le ou les enfants. Il se trouve donc entre 4 murs avec les enfants, des jouets, il peut apporter un goûter et le partager avec les petits en apportant le nécessaire. Une personne de la structure reste généralement dans la salle pour être là, regarder et parfois aider dans un jeu ou une discussion. Mais souvent quand on voit que tout se passe bien, cette personne ne fait que passer ou laisse la porte entr'ouverte.

Pendant ce temps l'autre parent va où il veut, je connais une mère qui va se mettre tout au fond d'un parc sur un banc et attend. Ainsi un quart d'heure avant la fin de la visite avec le papa, elle revient dans une autre salle, disons un parloir. Ainsi quand la personne chargée du « transfert » vient chez le père, les enfants peuvent tout de suite aller avec la mère et partir, alors que le père attend encore 15 mn pour ne pas croiser la mère.

Le terme visite, convient en effet, car il est difficile de percevoir une rencontre entre le parent et l'enfant.

Un éducateur spécialisé a bien expliqué dans un écrit, qu'il n'y a aucune violence à attendre un certain temps pour qu'une fratrie se rencontre, « *car différer une rencontre est un acte éducatif constructeur pour l'enfant* » (mail à disposition). D'après le service éducatif il faut « de la temporalité » pour

l'évolution des enfants. Ainsi, plus longtemps on fait durer le planning des visites médiatisées, sans retour à une normalité à domicile, cela fait partie de la temporalité. Il faudra que les vrais psychologues m'expliquent. Car l'objectif est quand même de créer du lien, mais là je vois plutôt un nœud coulant qui se resserre, un lien qui s'effiloche par bribes. On met en place un désamour progressif dans la temporalité et l'espoir d'acceptation du pouvoir des services dédiés. C'est un non-sens. Ce même éducateur explique que lorsqu'une visite médiatisée est annulée, car l'autre parent fournit par exemple un certificat médical, (entre nous les certificats médicaux bidons sont de bonnes excuses pour exclure légalement l'autre parent de certaines visites médiatisées ou libres, cela fonctionne très bien), ainsi donc, dans ce cas, le parent qui se voit rejeté d'une visite prévue, peut, selon cet éducateur, transmettre une boîte à chaussures avec des choses dedans, comme une capsule. En réalité, comme on le ferait dans une prison. Dans quelle école d'éducateurs a-t-on appris cela aux élèves ? Ces mêmes élèves qui auront ensuite le pouvoir d'observation et de rapports. Quelle est leur expertise, alors qu'ils sont si jeunes et n'ont souvent élevé aucun enfant ?

Faire un travail : travailler avec l'éducateur et son équipe.

Dans la conception générale, on pense que lors d'un divorce chacun a sa part active, et que les enfants doivent retrouver un lien affectif avec chacun. Si cela peut être le cas dans nombre de divorce, cela ne l'est pas toujours.

Des experts en psychologie, des psychiatres, peut-être plus au fait que d'autres, savent parfaitement que dans certains cas on va dans une impasse si on pense ainsi. Mais surtout, ne vous avisez pas à entrevoir ce genre de discussion avec une cheffe, un éducateur, une psy de ces structures. Ils savent tout ce qu'il convient d'envisager et surtout faire un « travail ». J'adore ce mot, mais je ne comprends pas très bien. Il est pourtant d'usage courant, d'après ce que j'ai pu entendre ou lire dans des échanges écrits.

Je me suis donc penchée sur le Dictionnaire Petit Robert « 1. Période de l'accouchement pendant laquelle se produisent les contractions » 2. Ensemble des activités humaines organisées, coordonnées en vue de produire ce qui est utile ; activité productive d'une personne. Bon, alors quel sens en psychologie ? Le mot travail signifie au 12^e s « tourmenter, torturer avec le tripalium », ce qui m'intéresse est ce terme tripalium. C'est un instrument formé de trois pieux, auquel on attachait les animaux pour les ferrer ou les soigner, ou les esclaves pour les punir. Ce mot désigne aussi alors un tourment psychologique ou une souffrance physique (travail de l'accouchement), en latin ecclésiastique « tourmenter, torturer l'âme pour

éprouver sa foi ». Au 15^e s on se rapproche du sens actuel. Je n'ai pas trouvé une définition claire dans le monde de la psychologie, sauf « le travail sur soi » que nous connaissons tous. De la façon dont on inscrit le travail dans les échanges entre un parent et l'équipe éducative, je connais surtout la définition du 12^e s. En effet, lorsque ce projet de « travail » est envisagé, il l'est clairement de façon contrainte, en mettant en soumission le parent. En réalité on infantilise le parent dont les droits sont bafoués, il faut garder le pouvoir et aller dans le sens du début du dossier. Baisser la tête, être « mis au coin » de l'ASE, attendre, laisser faire, car eux pensent que c'est bien ainsi. Le temps passe et ne se rattrape jamais. Les enfants sont otages innocents. Enjeu du pouvoir de la justice.

Le juge pour enfants prend des mesures pour 6 mois en général et souvent bien plus. Et les laisse en place tant qu'aucun fait nouveau lui soit signalé. Tout va bien.

AEMO : assistance éducative en milieu ouvert : pour assurer la sécurité de l'enfant, préserver sa santé, et mettre en place des mesures d'assistance éducative en cas de danger. Le juge des enfants est saisi soit à l'initiative d'une partie, soit par des signalements (informations préoccupantes) de différentes institutions notamment l'école. Si les parents ont besoin d'un soutien afin de les aider à résoudre les différents problèmes que la famille rencontre, une mesure d'assistance éducative en milieu ouverte (AEMO) peut être ordonnée. *Il s'agit d'un réel travail d'équipe entre la famille et les éducateurs*, dans l'intérêt de l'enfant.

Il existe aussi :

- Le SERAD : Service éducatif renforcé d'accompagnement à domicile, les éducatrices se rendent au domicile deux à trois fois par semaine. Cela n'existe cependant pas dans tous les départements. C'est le juge pour enfants qui l'ordonne lors d'un placement à domicile dans le cadre de l'ASE et concerne les enfants de 6 à 18 ans. Un éducateur référent en est l'interlocuteur privilégié.
- La mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) : il s'agit d'une enquête réalisée par les assistants sociaux et éducateurs afin de mettre en lumière la *situation familiale et sociale* dans laquelle évolue l'enfant et de vérifier la réalité des suspicions éventuelles.
- Le placement de l'enfant : le juge des enfants peut ordonner cette mesure lorsque les deux parents ne sont pas en mesure d'élever leurs enfants dans un cadre sécurisant (c'est notamment le cas lors

de violences conjugales). Un droit de visite médiatisé peut alors être accordé aux parents.

Les mesures sont ordonnées pour une période de 6 mois, renouvelable et renouvelable .

Proposition :

Au lieu que le juge des affaires familiales et le juge pour enfants se tirent dans les pattes, de jugements en jugements sans avoir eu le temps d'ailleurs de voir le dossier de l'autre, sachant que c'est le juge pour enfants qui prévaut, c'est à n'y rien comprendre, car du coup le travail du JAF n'est pas reconnu. Il serait utile, non seulement qu'ils prennent le temps, mais là on peut rêver, de s'informer mutuellement pour prendre des décisions qu'on puisse comprendre.

En Espagne, un seul juge est capable de prendre en charge le divorce, la garde des enfants et leurs droits dans tous les cas. C'est franchement plus simple et sans aucun doute plus efficace.

En France, le temps d'une réforme dans ce sens reste dans l'espace sidéral. Les spécialisations des juges ne devraient pas se coopter, prendre des titres sans réelle vocation, avec juste une petite formation. Ces spécialisations devraient être dans des formations expertes, car elles concernent la nécessité de jouer un rôle essentiel auprès des citoyens, qui pensent que la justice existe vraiment. Ils pensent aussi que leurs droits vont être respectés, en tant qu'être humain, ou en tant qu'enfant de notre belle nation bleue, blanc rouge.

La magistrate Josiane Bigot, largement engagée dans les droits des enfants, lors d'un colloque auquel j'ai assisté à la faculté de psychologie, disait la nécessité que les mesures des juges pour enfants doivent obtenir « l'adhésion » des familles, sans « stigmatiser ». Elle rajoute qu'une réelle étude du cas est nécessaire. Les AEMO sont des sentinelles. Elle se demande elle-même comment expliquer que tous les trois jours en France un enfant meurt sous les coups d'un proche... Elle espère une nouvelle législation qui mette fin au porte-à-faux le JAF et le juge pour enfants. Elle sait de quoi elle parle ayant été elle-même plus de quinze années juge pour enfants. Mais, ajoute-t-elle, ce sera un long chemin. Je suis assez contente de voir que cette experte ose dire et constate la même chose que moi. Car oui, ce système juridique nuit gravement aux enfants. Est-ce que les vacances en famille ont un sens ?

3) Maman les p'tits bateaux

Est-ce que les vacances en famille ont un sens ?

Quelle est la notion de « famille » pour un juge pour enfants ?

Il est regrettable que les professionnels et experts qui gèrent la justice dans notre pays, ne puissent pas étudier et voir qu'il y a des éléments qui entrent dans un dossier et donnent la tonalité de la famille. La justice crée des victimes collatérales du système. Victimes par ricochet. Ce galet plat que l'entreprise Justice and Co, au capital Azeu, jette sur une eau calme et douce. Quand ce galet rebondit dans les méandres diffamatoires et aliénants de bond en bond jusqu'à couler et faire couler la famille, enfants compris, et enfants d'une précédente union compris.

J'en veux pour preuve : dans un parcours que je connais, sur plus de 40 mois, ni les magistrats, ni les éducateurs et éducatrices, ni les services « d'investigation » n'ont entendu ces frères, ces grands-frères, ces demi-frères comme on les nomme dans le vocabulaire banalisé et accepté. Expliquez-moi, comment on peut faire dire à une très jeune enfant que ce sont des demis ? Une moitié ? On coupe la tête ? Les jambes ? Le cœur ? Oui, cela doit être ça, le demi-frère n'a que la moitié du cœur et donc de l'amour à partager. Il est réduit, on a fait fondre la moitié de son cœur et donc il ne vous aimera qu'à moitié. Une sorte de demi-portion familiale. Le parent aliénant ne va pas manquer cette belle occasion pour démontrer sa puissance destructrice inoculée en toute impunité, car les autres ne sont que des moitiés, et vous, mes enfants vous êtes tout à moi, et seulement à moi. Pas besoin de l'autre parent, un père ? Non pas besoin « on va à la grainerie » comme le dit de façon naïve une enfant à qui on a bien expliqué qu'on peut planter une graine sans le papa.

Acte 31, "Le chemin de croix des **grands-parents**", Page 136 :

"Je vous ai déjà parlé du cauchemar des grands-parents, dégagés du match dès les premiers jours du placement. Ils ne reverront leurs petits-enfants que des années plus tard, dans un lieu anonyme. Ils sont salis de l'échec de leurs enfants, méprisés. Ils payent avec leurs petits-enfants une addition qui n'est pas la leur. Il faut d'abord travailler le lien avec les parents... Rien ne peut forcer un magistrat à ouvrir ses droits. Ils ne feront pas de crêpes, n'iront pas au parc, ne pourront pas aimer. Il n'y aura pas de souvenirs. Tant de malveillance est inexplicable. Les grands-parents sont ressource, c'est leur définition même. Ils ne sont que des bras, chaleureux et réconfortants. Ils ne sont là que pour aimer. .. les vies brisées par le principe de précaution, ces

gens normaux rendus fous par l'injustice , ce secret du huis clos qui rend tout cela possible. ”

La violence institutionnelle est l'ignorance de la réalité. On se cache derrière son petit doigt. Est-ce que les enfants d'un premier mariage ont le droit à des vacances prévues, préparées avec son parent ? La réponse est non. Est-ce que ces mêmes enfants, au collège et au lycée, ont le droit d'écrire au juge ? La réponse est oui, sauf que le juge pour enfants le reproche, oui, cela dérange. Mieux, ne pas bouger, même à 16 ans votre lettre vous sera reprochée. Qui dit qu'on écoute la famille cambriolée, volée, et dont la moralité a été violée ?

Revenons aux vacances. Dans le système, il n'y a jamais aucune perspective sur les mois à venir pour faire des projets avec les grands frères et les petits enfermés dans l'ASE. Aucun projet de vacances en famille, avec éventuellement des cousins et cousines, oncles et tantes et grands-parents, tant qu'ils sont encore vivants. En effet, les mois défilent gris et sombres, teintés de couleurs et de douceurs déçues. Combien de déceptions ? D'espoirs cloués et de bleus à l'âme, de ceux qui ne disparaîtront jamais. Le temps n'est pas éternel, il vole et s'envole avec nos moments de joie et de douceurs perdus. Personne, ni la juge, ni les services au service des administrés, ni les services au service d'eux -mêmes ne nous le rendra. Et pourtant ils en sont redevables, de ces vacances perdues, de ces joies éteintes avortées.

Comment dire ? Comment se faire entendre ? Comment sortir de ces injustices destructrices alors même qu'elles sont acquises par le système. Il ne s'agit pas de pointer l'un ou l'autre acteur, car c'est en effet une construction systémique qui ne peut tenir que si chacun tient sa place, sans se remettre en cause. Ainsi on continue pendant « la temporalité » et les rendez-vous manqués, qui forgent selon le précepte argumenté de l'ASE, l'éducation de nos petits et plus grands enfants. Apprendre que la parole adulte peut se dissoudre dans une barbe à papa, apprendre qu'on peut souffler ses bougies d'anniversaire, peu importe la date précise, apprendre qu'on peut avoir les cadeaux de Noël à Pâques. Mais, insistent les éducateurs, il faut que les enfants aient des repères. De qui se moque-t-on ? Les paradoxes n'effraient pas les idéaux affichés des bien-pensants. Pour ces derniers tout est logique. Certains se demandent même, au détour d'une phrase, si la situation n'est pas, au final, de la responsabilité même de ce même parent, qui se serait mis lui-même dans cette situation, dont il se dit être la victime. Incroyable. Un professionnel juge ainsi la situation en mettant en cause la victime elle-même. Ne s'est-il pas mis lui-même dans cette situation qui le

mène à ne plus pouvoir voir ses enfants en toute liberté ? Il n'a qu'à s'en prendre à lui-même donc.

Faut-il cependant constater que progressivement les mots tels vacances, fêtes, anniversaires, Noël ou Pâques ou simple fête familiale deviennent des traumas inconscients, qui un jour remonteront à la surface de nos enfants, c'est certain.

Devons-nous accepter « ces manques à bonheurs » ?

La réponse est oui, car nous savons bien que les p'tits bateaux ont des jambes...

Surtout lorsque, lors d'une de ces rencontres avec une éducatrice référente et une cheffe, on pense qu'il sera envisageable de passer un bout de vacances dans un endroit dédié avec les enfants, sous l'égide de l'ASE, avec des éducateurs qui vont avoir tout loisir « d'observer » si vous êtes un bon parent. Et il ne se passe rien. Encore un bout de vacances envolé, un projet non abouti. Combien de fois des annonces, toujours sous réserve, certes, mais quand même qui entrent dans les esprits et on se dit, chouette, on va avancer. Le mirage d'espairs disparaît rapidement. Comment ne pas perdre confiance ? Comment croire à ce qu'un jour les enfants puissent apprendre à aimer ceux que le système a appris à désaimer ?

Si vous êtes offusqué de ce que vous lisez, c'est que le monde de l'Azeu vous est étranger, ou alors que vous n'avez pas su entendre et écouter.

Michel Amas : Acte 10. L'absence d'aide. Page 44

« Comme tous, j'ai longtemps cru que les services sociaux apportaient de l'aide. C'était dans le titre « AIDE » sociale à l'enfance. Comment imaginer le niveau de violence, d'absence total de travail qui peut être atteint par cette administration ? Tant que l'on n'a pas touché du doigt cette institution, on ne peut pas comprendre. Il est une vérité cependant, ils ne cessent de nous surprendre par leurs actions malveillantes. »

Chapitre IV : Les associations

1) Pinocchio

Des structures associatives, sont généralement directement concernées par le département ou par la CEA, Collectivité européenne d'Alsace. Il est nécessaire de revaloriser le travail des employés de ces structures de bienfaisance, et d'embaucher davantage. Nombre d'anciennes œuvres charitables ou orphelinats d'un autre temps, se sont mis à entrer dans le système de l'ASE.

Certaines associations avec bien plus de 1000 salariés, se doivent d'exister avec nombre de mesures, AEMO-R notamment, ou placements dans leurs foyers, sans toujours saisir les conséquences sur les parents et leurs familles.

Ce sont des entreprises, sous couvert associatives, qui me donnent le sentiment de considérer les enfants, ou les personnes confiées, comme une sorte de marchandise. Car oui, chaque enfant suivi a un prix qui sera payé. Plus on en a, plus on aura de sous. C'est un système économique assez peu transparent.

En étudiant de plus près ces associations privées en charge de l'ASE, on peut s'interroger sur ces structures qui préconisent des mesures au juge, dans un rapport souvent stéréotypé, qui pointe des défaillances existantes ou parfois inexistantes, pour être ensuite nommées pour mettre en œuvre ces mêmes mesures rétribuées. D'autres diront que c'est un conflit d'intérêt. C'est bien ce qu'une membre, je dis bien une, car la personne en question est une femme des « Défenseurs des droits » m'a fait percevoir, membre actif de cette même association, je souhaitais faire savoir qu'un de ses rapports était factuellement faux. Faux et mensonger. Cela fait quand même beaucoup dans un dossier qui concerne des enfants, des parents, des-soi-disant maltraitances, et des capacités éducatives. En effet, dans une attestation d'un médecin psychiatre salarié, qui affirmait que le père n'avait pas les qualités éducatives requises, constat fait lors d'une visite de ce père avec ses enfants. Or il n'avait jamais vu ce papa avec ses enfants. Incroyable. Une attestation imaginaire, qui plus est de la part d'un médecin. Pourquoi ? Comment ? Après bien des échanges finalement une confrontation, certains disent médiation, à l'Ordre des médecins, ce même psychiatre a reconnu n'avoir pas vu le père avec les enfants. En effet les enfants n'étaient même pas venus, et il y avait nécessité de faire un document. Est-ce que cela a fait prendre conscience à cette association d'un dysfonctionnement grave ? Et ben non. Car lors d'un rendez-vous avec le directeur responsable de cette

grande structure, il a tout simplement refusé de voir le document et n'a pas voulu se remettre en cause. Cela appuie mes lectures qui affirment clairement que le système dysfonctionne « les services sociaux ayant le don de fabriquer des défaillances parentales » affirme Maître Christine Cerrada.

Comment est-ce possible ?

Les médias, y compris la presse locale et régionale, se font régulièrement l'écho des dysfonctionnements qui nuisent aux enfants et à leurs familles. Quelques articles listés dans la biographie méritent une lecture attentive. Des enquêtes sociales faites par des personnes en burn-out, qui n'ont pas le temps de regarder le dossier en cours. Des enquêtes remises, des arrêts de travail en veux-tu en voilà. Sans compter le turn-over dans toutes ces associations, qui ont des éducateurs en formation, en stage, qui partent parfois après quelques semaines de suivi, et zou, en voilà un autre. Une sorte de ping-pong entre les personnes en charge du dossier mais aussi entre les associations elles-mêmes dans un méli-mélo tenace. Sans parler des défaillances dans des foyers ou des familles d'accueil, où les enfants et adolescents sont en souffrance pour des faits inavouables.

Acte 43. "Le pouvoir aux sots". Page 184 :

*"Je le dis, je l'écris, je l'assume, cette matière est confiée **aux ignorants**. Le juge a suivi de près de dix ans d'études, l'avocat aussi, le pédopsychiatre tout autant, le psychologue près de sept, mais ce ne sont ni eux qui décident ni eux qui coordonnent. Ce sont **les éducateurs spécialisés, les référents, les chefs de service, ceux qui ont la formation la plus légère 'parce qu'eux s'intéressent à l'enfance en danger'**"*

Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment a-t-on pu confier les plus fragiles aux ignorants ?... Certainement un problème de coût, de budget... En ces lieux, nous consacrons souvent le sacro-saint principe du 'y a pas de fumée sans feu'. Que les services, pétris de leur ignorance, le vomissent, se conçoit ; mais les juges ?

Propositions :

Un examen devrait être mis en place pour les enquêteurs sociaux, en plus de leur formation initiale. Une enquête sociale devrait être menée à deux, et non pas reposer sur une seule personne, parfois fatiguée, ou en burn-out, comme cela est parfois le cas.

Les employés des associations qui font des comptes-rendus concernant la vie d'enfants, de pères et de mères devraient bénéficier d'un entretien sérieux psychologique et de formations continues ensuite, car quand on

raconte qu'on a eu une bonne formation il y a vingt ans, et que tout va bien, c'est juste oublier que le monde a tourné depuis !

Lors des entretiens avec les professionnels, bilan ou autres rencontres qui sont nécessaires pour le dossier, le parent devrait pouvoir être accompagné de la personne de son choix. En effet, sans que l'accompagnant ne prenne part forcément aux échanges, cela permet de débriefer après la rencontre, où en face il y a finalement deux éducateurs. L'échange n'est donc pas du tout équilibré. Or, généralement, cette autre personne qui accompagne le parent, doit rester devant la porte.

Il devrait être obligatoire, que les écrits soient communiqués aux parents, sauf intérêt contraire de l'enfant.

Transformer ces associations en SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, serait le plus intelligent pour avancer dans plus de solidarité ouverte et éthique, sortir de cette sorte de bienfaisance religieuse à l'origine. L'ASE devrait sortir des associations de bienfaisance qui sont largement dans l'économie des bénéfiques pour exister, en délaissant clairement l'objectif initial, réduisant le temps accordé à l'étude des dossiers pour en arriver à produire des documents fallacieux, qui nuisent et mettent sur une fausse piste la justice.

Il faut entrer dans l'ère de l'économie sociale et solidaire. Mais pour bouger tout ça... ce n'est pas demain, mais on peut en parler du moins.

Surtout, il convient de mettre en place un contrôle sérieux non seulement des finances, car la Cour de comptes a jugé l'ASE opaque dans ce domaine, ce n'est pas peu dire. De plus, une autorité indépendante devrait pouvoir entendre les parents qui se sentent bâillonnés par l'ASE et sont en grande souffrance. Parfois aussi avec un compte en banque vidé par les multiples acteurs de ces procédures, qui demandent avocats, huissiers ou traducteurs assermentés, dans le cadre d'une procédure hors de France, qui complique le tout dans des méandres juridiques qui n'ont rien à voir avec l'unité européenne affichée. En matière juridique nous sommes sur une autre planète.

Il convient aussi de ne pas prendre comme argumentaire du principe de précaution, l'expression banale « *il n'y a pas de fumée sans feu* ». Cela permet de se mettre à l'abri sous le parapluie, pour surtout ne pas se faire mouiller, même par grand soleil. C'est clairement une phrase qui laisse supposer qu'on sait que c'est faux, mais qu'en réalité on n'a pas le courage de se positionner clairement. Pourquoi ? Par manque de compétences ou par accumulation de préjugés ? Je dirai d'abord pour les ignorants, que si, il

existe du feu sans fumée, il en est ainsi du bois sec et de feuillus durs. De plus, il existe bel et bien de la fumée sans feu, ainsi en est-il lors du décollage d'une fusée, ou de feux d'artifice, car il n'y a pas de combustion de carbone. L'azote liquide dégage aussi de la fumée, et cela sans feu.

2) La baguette magique

Dans le cadre de MJIE : Mesure judiciaire d'investigation éducative, l'enquête est parfois menée on ne sait pas comment, car les parents n'ont pas le mode d'emploi. Ils reçoivent simplement du courrier qui ordonne des rendez-vous soit chez un psy d'une association dédiée, soit au domicile avec un ou plusieurs enfants. Ce devrait être une démarche de recueil d'éléments, de temps d'observation (pas juste deux ou trois heures) et d'analyses familiale et sociale.

Ainsi, peut-on relever que des professionnels et enquêteurs sociaux désignés n'ont pas toujours connaissance du dossier et se bornent à interpréter les quelques moments passés soit dans un bureau, voire un couloir (oui, un psychiatre peut donner son avis dans le couloir d'une association) soit au téléphone (oui, une psy et une assistante sociale peuvent vous affirmer au téléphone que vous êtes dangereux pour votre enfant).

Il y a là un vrai manque de formation non seulement dans le manque de respect du parent, mais aussi dans le domaine de la communication. Ces gens-là savent ils quelle onde de choc, des paroles destructrices peuvent produire ? Ont-ils conscience qu'ils parlent au téléphone à un parent qui est déjà en souffrance et qu'ils en rajoutent une couche ? Veulent-ils qu'il se suicide, comme cela arrive plus souvent qu'on ne pense ? Incroyable, quel manque d'humanité ! Comment peut-on en arriver là ? Ces gens-là ont-ils un cerveau fatigué à ce point ?

Quel est le pouvoir magique de l'enquêtrice pour faire un rapport, dont la conclusion va entrer dans le rapport destiné au juge qui en général va croire ce qui est écrit sans autre forme de questionnement. Existe-t-il un pouvoir magique pour juger d'une situation en trois heures au domicile ?

Les métiers du social et de l'enfance sont dans un joli répertoire d'abréviations, des diplômes d'Etat -DE- : assistant du service social, DEASS, éducateur spécialisé DEES, éducateur technique spécialisé DEETS, conseiller en économie sociale et familiale DECESF, accompagnant éducatif et social DEAES, moniteur éducateur DEME, technicien de l'intervention sociale et familiale TISF.

Revenons à nos moutons : Dans le cadre d'une AEMO : ou AEMO renforcée

Quelle joie de recevoir un planning qui fixe la venue de deux éducateurs à domicile. C'est perçu déjà comme une victoire au-delà des visites médiatisées.

Les questions submergent le parent visité, ou disons plutôt « étudié ». Une ou deux personnes entrent dans leur intimité. Ces heures d'observation vont mener à un rapport. Mais quelle est la perception des éducateurs qui s'appuient, semble-t-il, sur leur vingtaine d'heures de psychologie lors de leur formation initiale. Sans remettre en cause cette formation, il convient clairement de les remettre à jour au fur et à mesure des nouveautés législatives et d'études psychologiques de cas, par le biais d'une formation régulière, par des experts.

Il apparaît que les éducateurs peuvent prendre connaissance du dossier au greffe du tribunal, encore faut-il que le dossier y soit à jour avec tous les éléments qui peuvent être longs à étudier. Ainsi, dans la vitesse il semble qu'on passe à côté de l'essentiel.

Dans le livre de Godefroy du Mesnil, Juge au cœur de 15 000 familles, « Mieux réussir sa séparation sinon sa vie à deux », Ed l'Harmattan, Collection Droit et Justice, on peut lire que la première qualité du juge est l'écoute. Savoir et prendre le temps d'écouter les parents et les enfants parfois. Prendre en compte les témoignages qui permettent d'éclairer la situation pour une prise en compte d'un jugement. Il explique que les termes eux-mêmes rappellent cette attitude d'écoute tels « auditions » ou « audiences ». Tiens je n'avais pas du tout réfléchi à cela, car quand je vois les parents à la sortie d'auditions ou d'audiences, je ne sais pas exactement ce qu'on a dit, mais on ramasse les parents à la petite cuillère.



Chapitre V : La parole du juge et les avocats

1) Des bons ministres. La nef des fous. Poème 2.

Un parent, qui a été en audience quelques jours avant les fêtes familiales de Noël, et qui avait préparé le sapin avec ses enfants, ce parent demande au juge « je verrai les enfants à Noël ? » « Oui, bien sûr, a répondu le juge ». Mais non, les enfants vont lui être supprimés pendant de longues semaines. On peut alors se demander quelle est la valeur de la parole du juge. Peut-on être en confiance dans ce cadre ? *On peut justifier sa réponse en pensant qu'il n'a pas précisé de quel Noël il s'agissait. Maigre consolation ! S'il en est.*

Des coups qui ressemblent à de la violence psychologique, à une maltraitance qui réduit le parent à l'état d'assisté. On lui retire toute possibilité d'exprimer les contradictions qui lui apparaissent et qui vont s'ancrer de plus en plus, car aucune personne, dans tous ces processus, ne va prendre le temps d'expliquer. On est dans le déni de l'autre, dans la possession du pouvoir et d'un soi-disant savoir de protection. En réalité, ce monde parallèle se protège lui-même. Comment entrer sans effraction dans le monde d'un ou d'une perverse narcissique ? Comment gérer cette pathologie, même si elle ne figure pas encore dans les repères médicaux en tant que telle. Cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas.

Le livre de Marie Lorcher nous éclaire sur bien des points concernant l'utilisation des enfants des couples. Elle écrit « le pervers narcissique se sert d'eux pour atteindre sa victime et la justice manque encore cruellement d'informations à ce sujet pour pouvoir les protéger ». En effet, les violences psychologiques imposées aux enfants ne semblent perturber personne. Ces derniers ont devant eux des années de consultations psy, dès lors qu'ils sauront qu'ils ont été le jouet et la marionnette d'un parent toxique à souhait.

Afin d'asseoir sa décision, le juge pour enfants va demander « une expertise psy » de chacun des parents. Comment sont nommés et choisis ses experts ? Voilà une vraie bonne question. Il existe une liste, comment y entre-t-on ? Maurice Berger écrit (préface du livre « Danger en protection de l'enfance ») « *la qualité catastrophique de beaucoup d'expertises supposées éclairer les magistrats... ces expertises gravement lacunaires dans leur méthode d'exploration et dans leur non prise en compte des connaissances actuelles.* » Il précise que les experts devraient à minima avoir le diplôme de pédopsychiatre et une pratique réelle avec des situations complexes.

Il faut constater que la justice devient ainsi aérienne, loin des terriens. Avec dans ses plateaux d'un côté les parents, de l'autre les enfants. On broie le citoyen par une véritable violence institutionnelle, banalisée, qu'elle ne peut pas ou ne veut pas reconnaître, et pour causes... Maître Amas écrit « *Lançons l'alerte ensemble. Dénoncez partout ce que fait l'Aide sociale à l'enfance couverte par les juges pour enfants qui préfèrent ne pas voir ou dire* ».

Michel Amas. Acte 21. "Pousser les parents au **désespoir ultime**." Page 96 :

« l'expression de sa dépression sera sa révolte, le conflit avec les services. Je ne le répète jamais assez, il n'y a qu'une règle dans les dossiers de l'enfance placée : ne jamais rentrer en conflit avec ces femmes au pouvoir... recevoir la souffrance des parents et quelque chose qui s'apprend, il faut être formé à cela. Services sociaux, formation, ce sont des mots qui ne riment jamais. »

Page 97 : *"Après un courrier d'octobre de son avocate pour demander de voir son enfant à Noël ou autour, cette mère reçoit la réponse le 23 décembre, les services sociaux ont dit de dire non, le juge va l'ordonner. La notion d'espoir n'est jamais présente dans les décisions qui sont rendues par les juges pour enfants. L'espoir est pourtant un moteur puissant. Samira (la mère) a reçu l'ordonnance du « ptit bureau » et a mis un terme à ses souffrances. Quatorze jours après Noël, on a retrouvé le corps de Samira, chez elle, dans l'appartement où Kevin n'est jamais entré."*

Michel Amas Acte 32, "Post partum et viols des enfants". Page 142.

*"Il est également temps de poser le débat de la responsabilité des magistrats. Bien évidemment c'est ouvrir la boîte de Pandore, que de s'attaquer à ce sacro-saint principe fondamental de notre droit qu'est **l'irresponsabilité du magistrat**.... Ils doivent être tenus responsables des dégâts produits par les décisions qu'ils ont prises et surtout par celles qu'ils se sont bien gardés de prendre.... D'où, l'intérêt de changer la loi, quand elle est injuste."*

2) Le facteur n'est pas passé, il passera dans 5 minutes, Lundi ... :

Si l'idée vous vient, dans un élan de confiance et sans doute de naïveté non assumée, d'écrire au juge pour enfants, car vous connaissez mieux que lui la situation, depuis bien plus longtemps, et souhaitez lui faire part d'un témoignage, simple et concis pour éclairer son jugement, mal vous en a pris. Aucune réponse, en attente depuis cinq ans.

Si l'idée vous vient, après longue réflexion, de faire part de vos observations à Madame La Procureure, car vous pensez dans votre propre humanité qu'elle est au-dessus du lot, avec une expertise qui lui permet de mener son Parquet, mal vous en a pris, vous garderez copie de votre lettre, des années durant, dans votre classeur.

Si l'idée vous vient, dans un élan pour rétablir la vérité, bafouée, d'envoyer au juge des témoignages de moralité, car vous êtes une personne intègre et dans votre vie vous avez toujours tenté de faire le meilleur, surtout dans le domaine des enfants, auprès des plus démunis, mal vous en a pris. C'est inutile. Cela vous a fait du bien de participer au dossier, mais ça ne sert à rien.

Si l'idée vous vient de compléter les feuilles émises par le ministère de la justice pour faire un témoignage, qui s'il est faux, cela vous pénalise lourdement avec une amende et des possibilités de prison, mal vous en a pris. Cela sera classé sans même avoir été étudié. Temps perdu, espoirs à la poubelle sans tri sélectif.

Michel Amas. Acte 6 .Le calvaire des grands-parents. Page 30 :

“Seize courriers en douze mois, au magistrat, sans aucune ligne de réponse. “

3) Querelleurs et plaideurs. La Nef des fous. Poème 71.

Les avocats ne sont pas hors champ dans les histoires des tribunaux. Les uns sous aide juridictionnelle, les autres libres de leurs honoraires, les dossiers confiés méritent des connaissances et prennent du temps. Les avocats perdent beaucoup trop de temps aux tribunaux, lors des audiences dont le passage est fixé le matin même.

Les avocats nombreux font les cent pas dans les longs couloirs des tribunaux en attendant parfois des heures et des heures. Et lorsqu'enfin certains passent, leur tour venu, alors que la partie adverse est présente, l'avocat demande un report car soi-disant, il n'a pas eu toutes les pièces du dossier et n'est pas prêt. Ce tour de passe-passe est régulier, non seulement dans le domaine qui concerne les enfants, mais aussi dans tous les autres domaines, notamment des victimes qui se déplacent et se voient retourner chez eux, sans autre forme de procès. C'est scandaleux, car certains avocats en abusent sous l'œil bienveillant des juges, qui ainsi voient leur journée moins chargée. Et zou. Circulez, revenez dans trois mois. Pas grave, faut juste attendre. Le citoyen, le justiciable perçoit cela comme du déni de son importance face à la Loi, la justice qui quelque part se moque de lui, en lui disant clairement, revenez une autre fois. On ne sait pas quand, juste

attendez, attendez encore. Le dossier reste ainsi sur les mêmes rails des mois durant, sans aucun contrôle technique, ni aucune révision. On continue sur la lancée, surtout si on craint de devoir faire demi-tour et se rendre compte que dès le début, on a été dans une mauvaise direction.

Reconnaître les erreurs, n'est guère le fort du juge. Ce dernier persévère dans ses efforts pour ne jamais dire qu'au fond il a des points qu'il n'avait pas vu. Reconnaître qu'il n'est pas Dieu, ne semble pas possible. Or juste reconnaître qu'il est un être humain, qui respire le même air que tout le monde, lui ferait du bien.

Cela dit, alors même qu'on pense que les experts psys nommés par le tribunal vont apporter une vue éclairée au juge, il arrive que ces experts privés, mal payés, font une expertise à la va-vite, sans avoir en réalité toutes les formations, ni les informations, à jour. Et c'est vraiment bien dommageable et surtout dommageable.

Michel Amas. Acte 41. Le jeu des mille bornes. Page 176.

*“J’ai l’habitude de l’écrire : **les magistrats** sont souvent en dessous de tout. **Manipulés par les services sociaux**, à qui ils pensent donner des ordres. Ils ne sont souvent qu’une chambre d’enregistrement d’une administration défaillante. Planquant leur propre responsabilité derrière la lettre des rapports des services sociaux. J’ai des silences, désormais. Des silences d’effroi, des silences de peur. Il m’arrive à la lecture de leur jugement, de rester effaré devant tant de mépris, de renoncement, de lâcheté. ... Avec le temps j’ai appris : il faut se méfier de la justice. Sans moyens, confiés à des moyens, elle peut être injuste et là où il y avait la vie, elle impose le silence.”*

4) Ritte, Ritte, Ressele, Basel esch e Schlessele

Petit cheval galope, à Bâle il y a un petit château...

Comptine pour faire sautiller le petit enfant sur ses genoux, en le faisant rigoler.

Souvent on suggère aux grands-parents de faire reconnaître leurs Droits de visite ou d'hébergement auprès du tribunal, auprès du juge des affaires familiales. Mais il vous faut d'abord prendre rendez-vous auprès d'un avocat. Ce dernier, approvisionne ses honoraires, avant d'ouvrir le dossier. Compter une belle année, avant d'avoir une réponse du juge pour éventuellement avoir près de vous vos petits quelques heures par mois, si bien entendu ce jugement est accepté par le parent adverse. Il arrive que ce dernier a justement déjà enfreint les jugements par une foulditude de

non-présentations à l'autre parent. On peut alors se demander s'il est judicieux de mettre en branle un nouveau dossier. Faudra là encore rajouter des mois de non-présentations. Mais sachant que ce que dit le JAF n'est pas reconnu par le juge pour enfants, vous aurez dépensé vos 2000 euros pour du vent. Si la Loi officiellement reconnaît les droits des grands-parents, ou plutôt reconnaît aux petits-enfants de bénéficier de doux moments auprès des grands-parents, dans la réalité, c'est bien autrement. Les grands-parents sont hors circuit, sur des rails qui mènent à un garage aux portes fatiguées. Dans un autre monde, celui de la Suède, désormais, les grands-parents qui gardent leurs petits-enfants et s'en occupent, au lieu de les envoyer dans des crèches privées qui ne font pas toutes leur boulot, et bien ces grands-parents sont reconnus et sont payés. En voilà des bonnes idées nordiques. Ne rêvons pas. Jusqu'à ce que quelque chose bouge en France, il en passera encore de l'eau dans le Rhin.

Michel Amas. Acte 6. "Le calvaire des **grands-parents**."

« On n'est que ce que l'on fait. Être grands-parents, c'est souvent n'être qu'un cœur, des bras, une oreille. Les grands-parents sont ressource dans la vie d'un enfant, ils sont l'espace de liberté bienveillant et indispensable. Ils comptent, ils sont ce qui enracine la famille. Ils sont la stabilité, là où les parents peuvent ne pas être. Ce n'est jamais comme cela que l'envisagent les services sociaux et encore moins les juges pour enfants. Ils ne sont ni appelés en renfort, ni sollicités, ils sont juste ignorés et salis par l'anathème jeté sur leurs enfants, qui ont commis les fautes ayant justifié le placement ».

Acte 23. "La Malveillance". Page 104.

« les services sociaux refusent purement et simplement de travailler avec eux (les grands-parents) ».

5) Picsou

9 milliards d'euros en 2021, 260 000 enfants placés, 310 000 enfants concernés par l'ASE, seuls 20% sont justifiés vraiment.

Ainsi, chaque mesure éducative rapporte des sous prélevés sur la dotation de l'Etat, qui verse aux départements, qui eux reversent aux acteurs de terrain ou aux associations dédiées. Il faut arriver à payer les salariés et contribuer aux investissements, sous, sous par ici. Ainsi, chaque AEMO rapporte ou coûte 26,81 euros par jour.

L'ASE est un système étatique qui est nourri par le nombre d'enfants placés et suivis par les services sociaux. Un budget de 9 milliards d'euros. Des

avocats tels Maître Cerrada, Maître Amas, Maître Hincker et d'autres, dénoncent les dysfonctionnements de l'ASE, les lenteurs des juges pour enfants, qui ne répondent pas aux demandes, non seulement des familles mais des avocats eux-mêmes. Ces mêmes avocats avec des parlementaires de tout bord ont porté des réformes et des lois nouvelles, qui ont été retoquées par la commission des lois sous le lobbying de l'ASE. Cette dernière ne veut rien changer. Le pied sur le frein et la main sur le frein à main.

Michel Amas. Acte 19. "La mort des parents." Page 85.

*« Quelle est la limite du **mépris** ? ...Pendant près de trente années, j'ai affronté toutes sortes d'adversaires... Nous touchons souvent **la violence** de très près, la violence sous toutes ses formes : morale, physique, argent. Mais rien, rien ne peut égaler l'immonde que l'on touche du doigt, lorsque l'on pénètre pour la première fois dans un cabinet du juge pour enfants ou lorsque l'on côtoie les services sociaux au plus près. Dans ces lieux ne règne qu'une règle, celle du far west. Un savant mélange de mépris profond, de déloyauté, d'incompétences cumulées, d'absence totale de respect du droit et du contradictoire. Des milliers de **vies sont brisées**, par de petites gens aux petits pouvoirs. L'absence de recul est une qualité chez eux. Je pense pouvoir affirmer, et le faire par écrit, que dans son ensemble, cette administration est malveillante et intéressée... des sommes substantielles viennent nourrir ces petites gens. Il y a un besoin **de subventions** pour nourrir la bête, un intérêt à placer les enfants. Ce sont 330 000 enfants qui relèvent de l'aide sociale, soit 660 000 parents, si l'on compte les grands- parents, plus d'un million de personnes sont proches d'un enfant placé. Un Français sur soixante est de près ou de loin, touché par cette gangrène. »*

Acte 6. Page 29 : **« Il faut dire qu'un enfant, c'est une subvention pour le service, ce n'est après tout qu'un commerce, le choix est vite fait, il faut nourrir la bête ».**

Et pourtant on peut lire ce lundi 23 octobre 2023, dans les DNA, quotidien Dernières Nouvelles d'Alsace, « La protection de l'enfance au bord de la rupture », ou encore « des milliers d'enfants sont en danger ».

On constate une augmentation délirante de mauvais parents ces dernières années. Une augmentation de dossiers à traiter de plus en plus vite, et qui restent en « souffrance ». Des chiffres et des statistiques à qui on fait dire ce que l'on veut. La réalité est que dans cet amas de dénonciations, de plaintes ou de mains courantes, il y a un lot de souffrance bâillonnée qui étouffe la vérité.

Il reste qu'un effort semble se dessiner ainsi, avec un :

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE Territoire du Bas-Rhin 2021-2022 Préfet du Bas-Rhin, ARS et CEA.

*La Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE) est la concrétisation de la concertation menée par le Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance entre avril et juin 2019 en lien étroit avec l'Assemblée des Départements de France (ADF) et qui a associé l'ensemble des acteurs du secteur. Elle part du constat que les inégalités sociales et de santé au sein de la population française perdurent voire ont pu se creuser, et ce dès la petite enfance. Les réponses aux besoins des enfants et de leurs familles restent trop tardives et insuffisamment coordonnées. L'accès de tous les enfants à la prévention en santé, le repérage des signaux faibles, la transmission et l'évaluation des informations préoccupantes, ainsi que les délais de mise en œuvre des mesures doivent également être améliorés pour mieux protéger les enfants en danger ou en risque de danger. La SNPPE s'articule avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment pour son engagement concernant la prévention des sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance. La CEA a déposé sa candidature et a été retenue au titre de son territoire bas-rhinois en 2021. Dans ce cadre, le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2021-2022 a été signé le 30 novembre 2021 avec le Préfet du Bas-Rhin et l'Agence Régionale de Santé. La SNPPE s'articule autour de 4 axes principaux : - Agir le plus précocement possible ; - Prévenir les ruptures de parcours dans l'accompagnement des enfants protégés ; - Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ; - Préparer l'avenir en amont des 18 ans. **L'Etat a contribué, pour 2021, à hauteur de 1 675 465 € aux actions proposées par la Collectivité européenne d'Alsace. En contrepartie de ces financements, la collectivité s'engage à ne pas diminuer les moyens financiers qu'elle consacre à l'aide sociale à l'enfance et à la protection maternelle et infantile.***

ACTION 1 : Atteindre un taux de couverture par la PMI d'au moins 20% des Entretiens Prénataux Précoces (EPP)

ACTION 2 : Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé

ACTION 3 : Doubler le nombre de visites à domicile (VAD) pré et postnatales réalisées par des sages femmes de PMI en faveur des familles vulnérables

ACTION 4 : Atteindre 15% d'enfants de 0 à 2 ans bénéficiant de l'intervention à domicile d'une infirmière puéricultrice de PMI, notamment dans les familles vulnérables

ACTION 5 : Augmenter le nombre de consultations infantiles pour permettre qu'à horizon 2022, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles

ACTION 6 : Renforcer le dispositif d'évaluation des informations préoccupantes

ACTION 7 : Réactualiser le protocole enfance en danger dans le cadre de la CEA

*ACTION 8 : **Renforcer le contrôle** des établissements et services de l'ASE*

ACTION 9-1 : Créer un dispositif de répit, adossé à une structure médico-sociale, offrant un accompagnement éducatif renforcé et une prise en charge pédopsychiatrique pour des mineurs à double vulnérabilité

ACTION 9-2 : Créer de façon conjointe ARS CeA, une unité de vie ouverte à l'année en IME, dédiée aux enfants confiés en situation de handicap

ACTION 9-3 : Compléter l'offre d'une équipe mobile d'appui

ACTION 10 : Renforcer la participation des enfants et des jeunes aux rencontres annuelles de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)

*ACTION 11 : **Renforcer l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE)***

Dans la Fiche action numéro 8 qui concerne 2300 places d'accueil et autant de d'accompagnement en milieu ouvert, Engagement 2 – Objectif 8, on peut lire :

“La collectivité effectue des contrôles essentiellement sur la base de critères d'alerte sur des dysfonctionnements repérés dans les prises en charge éducatives (nombre d'incidents, réorientation nombreuses, difficultés à

procéder à des admissions et donc à répondre aux besoins de l'Aide sociale à l'enfance), mais aussi concernant le climat social, le turn-over du personnel ou des difficultés financières.... Ce sont 6 contrôles conjoints PJJ (Protection Judiciaire Jeunesse) et ASE qui ont pu être réalisés entre 2009 et 2016..."

Ainsi, si je compte bien, sur les 35 établissements, on en contrôle moins d'un en une année. Si on veut être optimiste, dans 35 ans, chaque établissement aura été contrôlé. Youpi.

On peut lire plus loin : *"Etablir un calendrier des contrôles des établissements accueillant des enfants confiés à la CEA et chargés des interventions à domicile. Définir la procédure de signalement au préfet (groupe de travail)."*

L'engagement numéro 4 - Objectif 25 nous informe du coût d'une journée AEMO Renforcée est comptée au prix de 26,81 euros par jour et par enfant. Pour 60 mesures renforcées le coût est donc de 587145 euros donnés à l'Association qui avait fait un bon dossier, et a été retenue pour cette nouvelle activité.

Est-ce que la formation a été pensée en amont ? Ces éducatrices qui font désormais cette nouvelle activité, les services dédiés sont-ils prêts ? En effet, on peut lire *« dès leur mise en place en décembre 2019, les magistrats ont ordonné très rapidement des AEMO renforcées, mobilisant la quasi-totalité des mesures proposées par ... une Association. 3 mois après leur lancement, les mesures renforcées ont toutes été attribuées. »* Je pose la question : où est la formation des ceux qui vont intervenir dans ces nouveaux dossiers, sachant que cela exige 2 interventions minimum auprès de la famille par semaine, dont une intervention au moins au domicile. Un travailleur social pour 12 jeunes suivis. A noter que les AEMO classiques c'est une intervention minimum en moyenne au domicile tous les 15 jours, un travailleur social pour 30 jeunes suivis.

Le placement à domicile suivi par une association lui procure 64 euros par jour, par enfant ; l'internat c'est 150 euros. Tous ces chiffres datent de du document 2021-2022.

Ainsi, oui, les mesures rapportent. Plus on en a dans les structures, plus les sous rentrent.

6) De bien éduquer les enfants. La Nef des Fous. Poème 6.

Ce système est-il au service des enfants ?

Michel Amas. Acte 18. **"Briser les gens bien"**. Pages 80-81.

“Vous apprendrez que les services sociaux peuvent aussi abîmer les gens sans histoires, ceux à qui il n’est rien arrivé, ceux qui n’ont strictement rien fait de mal, ceux qui avaient une vie paisible jusqu’à l’arrivée de l’aide sociale à l’enfance. Et bien plus : non contents de juste détruire leur vie, ils peuvent les humilier.”

“Cas d’un couple qui est pris dans un engrenage, malgré eux. En deux ans, ils (les enfants) rencontrés vingt et une heure. Pour ajouter au mépris, la chef de service prend en grippe Karine (la mère)... Ces gens-là ne sont jamais formés à recevoir la souffrance des parents. Ils la prennent comme une agression et s’en servent pour réduire les droits. Je ne le dirais pas si je ne les avais pas entendus. Les propos de cette femme de l’aide sociale à l’enfance sont inacceptables... Le mépris, l’arrogance, la menace et le ricanement.. En un an et demi, il (le juge) a reçu vingt-neuf courriers d’avocat... pour une seule réponse du juge pour enfants. Si, en fait, il y en a eu une quand j’ai saisi le président du tribunal, le premier président de la cour d’appel et le garde des sceaux. En ce qui concerne la plainte que j’ai déposée (Mtre Amas) pour les parents contre les médecins, rien non plus, pas un acte, pas une ordonnance, le désert, le vide sidéral.”

Michel Amas. Acte 43. Page 187.

*« N’est-il pas temps enfin de **former ses gens** ? Quelques études longues pour les unes, des changements radicaux de chevaux pour les autres. Et puis pourquoi ne pas le dire, n’est-il pas temps, enfin qu’ils soient tous nommément responsables ? Que l’on puisse enfin les poursuivre personnellement pour leurs erreurs, malveillances, défaillances, qui engendrent tant de souffrances. De grands pouvoirs entraînent de grandes responsabilités. »*

Acte 48. Page 203

*« **Qui forme ces gens** ? Les éducateurs spécialisés, on sait. Un saupoudrage de connaissances, noyé dans des stages, qui font genre ‘on sait des trucs’ ! Ce qui va faire d’ignorants des gens qui oseront se poser en sachant et affirmer face à des psychologues, des psychiatres et des pédopsychiatres... et les policiers ? Ne serait-il pas bon de leur enseigner que dans la protection de l’enfance, c’est mieux si l’on n’emploie pas les mêmes moyens que pour le trafic de stup. Cette matière est tellement à la dérive. Dissimulé sous le tapis du huit clos, ce qu’il s’y passe est la honte de la République... Le temps de réformer cette procédure est venu. Celui de la disparition du huis clos aussi. S’il y avait un seul témoin des audiences que nous vivons chaque jour, cette matière cesserait de fonctionner comme cela en quelques jours.*

Quand moi je lis cela, et que je me retrouve dans nombre de ces manquements, j'ai voulu aller à la source d'une partie des problèmes : quelle est la formation , des éducateurs ? Après plusieurs requêtes, et mails, où il semble que je n'ai pas été bien comprise, j'obtiens finalement un entretien avec la directrice de l'ESEIS ? Ecole supérieure européenne de l'intervention sociale, à Strasbourg. Echange complété par ma propre visite lors des portes ouvertes de cette association du groupe AFRIS, Association pour la formation , la recherche et l'intervention sociale. Encore des associations, qui doivent vivre financièrement, quand la crise n'est jamais loin. Mon objectif est de savoir quelle est la formation en psychologie de ces professionnels, que j'ai eu le temps d'observer, pendant qu'eux mêmes observaient. J'ai eu le temps aussi d'apercevoir leurs attitudes dans différentes circonstances. Lors de la visite des lieux, on m'a finalement dit que le programme était en ligne sur internet, de façon très officielle. Je veux seulement étayer la vision des lacunes visées dans mes lectures. Rien de mal à cela pour une historienne, qui se connecte ses deux neurones ?

Legifrance : Arrêté du 22 août 2018, relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé :

La formation comporte 1 450 heures d'enseignement théorique et 2 100 heures (60 semaines) de formation pratique.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le contenu de chacun des domaines de formation est précisé à l'annexe II « Référentiel de formation » du présent arrêté.

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la durée totale obligatoire de la formation pratique est de 60 semaines (2 100 heures) Elle se déroule sous la forme de trois périodes de formation pratique :

- la première période de formation pratique d'au moins 8 semaines est suivie au cours des deux premiers semestres. Cette période peut être scindée en deux fois quatre semaines. Elle peut se dérouler sur deux sites qualifiants. La totalité de cette formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel éducateur spécialisé ;

- les deuxième et troisième périodes de formation pratique sont d'une durée totale de 52 semaines. Elles peuvent se dérouler sur deux ou trois sites qualifiants. Au moins les deux tiers de ces formations pratiques sont effectués auprès d'un référent professionnel éducateur spécialisé.

Ces formations pratiques, dont l'une peut être effectuée dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatives d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Les objectifs de la formation pratique sont précisés à l'annexe III « Objectifs des périodes de formation pratique » du présent arrêté.

Chaque formation pratique fait l'objet d'une convention établie entre l'établissement de formation, l'étudiant et le responsable de la formation pratique. Cette convention précise les modalités de déroulement de la formation pratique, ses objectifs, notamment en matière d'apprentissages professionnels, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat. Elle précise également les engagements réciproques des signataires en rapport avec le projet d'accueil des étudiants établi par le site qualifiant.

Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification figurant à l'annexe V « Référentiel de certification ». Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation.

Ces épreuves comprennent :

- Domaine de certification 1 - La relation éducative spécialisée :
 - 1re épreuve : Présentation du parcours de formation
 - 2e épreuve : Mémoire de pratique professionnelle
- Domaine de certification 2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés :
 - 1re épreuve : Etude de situation individuelle ou collective
 - 2e épreuve : Projet éducatif spécialisé
- Domaine de certification 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle :
 - 1re épreuve : Écrits professionnels
 - 2e épreuve : Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles
- Domaine de certification 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux :
 - 1re épreuve : Analyse à partir d'une problématique territoriale ou partenariale
 - 2e épreuve : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Chaque domaine de certification est validé séparément. Pour valider chacun des domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.

En application de l'article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles, les domaines de compétences 3 et 4 du diplôme d'Etat sont considérés comme acquis par les titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. Ces titulaires sont dispensés des formations dans ces domaines et des épreuves de certification correspondantes.

La réponse est là. Vague dans une mer en détresse.

L'énigme persiste. Quelle formation en psychologie ?

Les heures dispensées par une psychologue extérieure sont-elles significatives et suffisantes pour ces jeunes ?

J'ai demandé à des étudiantes en 3e année, mais elles ne savaient pas me répondre. J'ai demandé ce qu'elles pensaient du trouble de la personnalité narcissique.

L'une d'elle m' a répondu que cela ne fait pas partie du référentiel des troubles mentaux, et qu'il n'y avait pas lieu de s'en occuper, car au fond, cela existe-t-il vraiment les PN ? Les pervers narcissiques ? Je constate alors que je suis dans les idées reçues de base, comment et pourquoi la psychologue, prof, peut-elle enseigner cela à ses étudiantes, qui me recrachent directement son cours ? Ne faudrait-il pas que lors de ces 3 années de formation, plusieurs psychiatres ou pédopsychiatres interviennent auprès de ces jeunes têtes, qui sortent à peine de l'adolescence ?

A ce jour, et malgré mes relances, je n'ai toujours pas de réponse à une question simple : quelles sont les heures de psychologie dans la formation d'éducateurs, et quels thèmes ont été vus ?

Cela ne devrait pas être un problème pour le trouver. En tous cas, tous les programmes de l'Education Nationale, par exemple, sont en ligne, avec les thèmes, et le nombre d'heures attribués. Tout est clair et net, pour qui sait lire.

Bon, je reste sur ma faim, la temporalité m'a à nouveau joué un sale tour. "Temps - pis" ...

Le rapport d'évaluation.

Maître Cerrada. « Placements abusifs d'enfants Une justice sous influences ». Page 27.

« Les travailleurs sociaux n'ont que trois mois pour faire ce rapport, et invariablement, ils indiquent qu'ils n'ont pas eu assez de temps, et qu'il est nécessaire que l'investigation soit plus approfondie par la prescription d'une mesure judiciaire d'investigation éducative la fameuse MJIE » ... « Un service social fait une passe au coéquipier, voilà un nouveau service social qui récupère le job, ces associations habilitées sont financées par l'Etat, la précision va de soi et vivent de la rétribution de ces mesures »

Les visites annoncées sont une intrusion dans la vie privée des gens. Comment une personne peut-elle juger si le parent est un bon parent ou pas ? Elle peut certes, comme un agent immobilier faire l'inventaire des chambres, des jouets, des espaces dédiés, de la luminosité du lieu et des rangements et de la propreté, mais comment juger des capacités parentales ? Ou alors cette personne a des pouvoirs magiques. On peut penser que si le logis sent le gâteau tout chaud, que cette mère est bonne cuisinière, que s'il y a des fleurs sur la table elle aime la nature, mais quoi de plus ? Généralement l'éducatrice ou l'éducateur qui vient n'explique rien du tout, comme si on devait savoir ce qui se passe.

Si l'on rencontre certains éducateurs gentils à qui on accorde toute la confiance, pour qu'enfin un rapport objectif et simple puisse être écrit, d'autres sont transparents, suivent le jugement sans oser, oser voir, réfléchir. Il arrive aussi que des analyses soi-disant de l'ordre de la psychologie, soient mises dans un rapport, alors même qu'il serait nécessaire que cela soit discuté avant avec de vrais psychologues. En réalité, on leur en demande trop. Il leur arrive de mentir et on peut se demander si à force de fréquenter des pervers, ils ne le deviennent pas parfois eux-mêmes. Evidemment ils ne le savent pas. Il reste qu'alors même on accorde une entrevue à une personne de la famille, du style la grand-mère, les éducateurs, ou la cheffe de service, ou le directeur mais c'est comme du vent. Cela ne sert à rien. Temps perdu, espoirs perdus.

Les mots clefs des éducateurs : temporalité, projet, jugement.

Michel Amas. Acte 26. Poussée à la folie. Page 114.

*« Un parc un après-midi (à **Strasbourg**) un manège qui va tourner trop vite, une chute, un bras qui se tord, c'est en riant qu'on va aux urgences... C'est un jeune interne qui assurera la pris en charge du grand blessé. Le carabin*

constate quelques bleus anciens... Simon (l'enfant) est placé.... Les éducateurs dans les lieux d'accueil ont décryptés qu'il n'y avait aucun danger. Font des lettres aux services indiquant que le placement ne semble pas se justifier tant que cela. L'aide sociale à l'enfance ne donne aucune suite aux informations reçues. Il faut étudier sur le long terme. **La temporalité** du placement n'est pas celle du temps de la vie réel, selon eux.... Deux, trois, quatre mois passent dans cette dystocie : lieu de vie rapport hyper favorable /ASE suspicieuse et muette. Cette mère n'en peut plus. Elle se déplace dans les locaux de l'aide sociale à l'enfance de Strasbourg. On lui refuse l'entrée, on la repousse derrière une barrière. Elle l'escalade, force la porte. La police est appelée, plaque Alice au sol, la menotte. Alice hurle, se débat, combat, menace de saisir le procureur de la République, d'appeler la presse. C'en est trop. Alice est internée d'office en psychiatrie.... Sa vie n'a plus aucun sens... C'est un jeudi, elle sortait d'une audience à Verdun.. je ne reconnus pas sa voix.. le timbre ne chantait plus, les propos étaient hachés, lents ; attachée sept heures à un lit d'hôpital, ça marque. Trois jours de sommeil provoqué, huit jours de traitement lourd, ça abat. Pas un médecin à qui parler, pas une info sur comment ? Quoi ? Que ? Rien. .. Mais sa détermination est intacte. Ils l'ont poussée à la folie... Quoi qu'il se passe, Alice, je vous demande pardon pour tout le mal que mon pays vous a fait et dont je n'ai pas pu vous protéger. Ils vous ont conduit à la démence et s'en honorent, ils sont la honte de l'institution judiciaire. Il faut parler d'eux, des désenfantés ».

J'ignore où cette mère amour-courage a été déterminée à se faire entendre, en bravant le silence de l'Azeu. Etait-ce Rue du Verdon à Strasbourg, ou peut être aux Ponts Couverts, dans ce si joli quartier de la Petite France, où se trouve le relais Accueil Parents-Enfants, où il existe bien une barrière que l'on peut escalader et un responsable prompt à appeler la Police dès qu'il se sent menacé ?

En tous cas, ce récit poignant démontre que l'Azeu est en brasse coulée partout en France (car oui Strasbourg est en France depuis 1681 la première fois certes, mais bon) et détruit ici aussi bien qu'ailleurs. Et cela dit, ce lieu, magnifique entre deux bras de l'Ill et que cachent les glycines en été, ce lieu est à mettre sur la liste de bâtiments en péril, crépis qui tombe et volets en lambeaux. Intérieur de prison. Pour un lieu destiné à l'accueil des enfants et des parents, faudra repasser.

Acte 20. Page 94 .

*“Pour fréquenter cette juridiction (le tribunal) de manière quotidienne depuis trois ans, je peux désormais affirmer **qu'il ne faut jamais demander d'aide***

aux services sociaux... Chez nous on peut mettre à terre des gens innocents, dans l'indifférence générale.

La temporalité est par définition ce qui se déroule dans le temps. Ce mot est d'usage fréquent dans le champ lexical des éducateurs et professionnels de la petite enfance. Il permet de remettre à plus tard, arguant de bienfaits nécessaires, qui ne sont pas prouvés du tout. Combien de fois, les acteurs des dossiers parlent de projet, de-ci de-là. Parfait, mais peut-être faudrait-il accorder et écouter aussi de l'expérience des parents concernés ?

Le projet. Ainsi, on demande à un parent quel est son projet lors d'une visite de deux heures et demie à son domicile sous l'œil d'une éducatrice. Cette dernière propose la confection d'une salade de fruits. Ignorant que rares sont les enfants qui se réjouissent d'une salade de fruits, ignorant aussi que le parent a déjà élevé deux enfants et qu'il cuisine comme un chef. Les petits gâteaux de Noël à l'emporte-pièces et moultes activités créatrices n'ont aucun secret pour lui. On infantilise le parent, pour le soumettre et le posséder. Bien souvent aussi détourner et retourner ses propos à l'envie pour rejustifier les mesures. Oserait-on penser que l'ASE devient elle-même perverse ?

Le jugement reste la référence ultime de la perception de la situation par les éducateurs. Il ne peut en être autrement, mais nombre de fois, les éléments y figurant ne sont pas forcément vérifiés et fiables. Le serpent se mord la queue. On tourne en rond. Alors même que la cheffe de service se doit d'être présente devant le juge pour enfants, il arrive qu'elle ne soit pas informée de la date de l'audience, et donc n'y est pas. Dommage. Sa parole aurait eu une valeur aussi sans aucun doute.

Les rapports des services sociaux en vue d'une audience sont souvent déposés au dernier moment. Cela pose un problème. D'une part, car seuls les avocats en ont copie, et d'autre part, car les parents directement concernés ne peuvent que les lire auprès de la greffe en ayant obtenu un rendez-vous, sans dépasser une heure. Le parent peut prendre des notes (comme à l'école) mais pas photographier, bien entendu. Cet exercice est vraiment sans aucune humanité, car le parent se retrouve seul devant un document qui est dans un langage hermétique, un peu psy, avec des sous-entendus douloureux, car peu clairs. Cela permettra en réalité au juge de jouer sur les mots... Cette façon de faire, infantilise le parent qu'on voudrait rendre responsable. Quelle dinguerie. Et tout le monde trouve ça normal ? Non, pas pour Maître Cerrada, les rapports devraient à minima être déposés une semaine avant l'audience. Elle préconise aussi l'égalité des

armes et du principe du respect contradictoire en donnant copie aux parents.

Un TISF ou une TISF : Technicien de l'intervention sociale et familiale.

Par définition c'est une personne qui intervient auprès des familles et des personnes qui traversent des difficultés passagères.

Voilà donc un autre professionnel de plus dans notre méli-mélo. Ce regard neuf peut être judicieux. Il reste que là encore, l'expertise ne suffit pas. Ce nouveau regard extérieur peut être intéressant, pour peu que le juge en prenne connaissance et que cette nouvelle personne qui entre dans votre vie, qui observe, ait les qualités requises pour faire un vrai travail de technicienne. Il est à noter que généralement sa visite à domicile est d'une durée assez longue, plus de 3 heures, pour avoir progressivement un aperçu correct de la situation et des conditions de vie des enfants. Encore faut-il que son rapport soit lu et prenne part à l'évaluation et aux décisions.

Comment les TISF sont-elles perçues par les éducatrices, dans un même dossier ? Les deux intervenantes devraient contribuer à faire émerger une stratégie pour faire le meilleur pour les enfants.

Comment les parents peuvent-ils obtenir justice ?

Sylvie Castro, en conclusion de son article dans le Figaro, qui concerne certes les placements, mais dont les conséquences sont identiques dès lors qu'on est dans le rouage d'un dossier ASE, (voir bibliographie), écrit :

« Dans cet engrenage infernal, c'est un combat souvent perdu d'avance que découvrent avec stupéfaction les parents. En plus de leurs enfants, ils perdent souvent la santé et leur travail. En effet, les visites médiatisées, qui leur sont concédées se font pendant les jours et heures de leur emploi. Soit ils arrêtent de travailler, soit ils ne voient plus leurs enfants. S'ils font ce choix les services sociaux informeront le juge que les parents ne viennent pas voir leurs enfants, en concluant qu'ils s'en désintéressent ou les abandonnent. S'ils perdent leur emploi, les services sociaux informeront les juges de leur situation précaire, ne permettant pas le retour des enfants à leur domicile. Bref, c'est la quadrature du cercle. Si par miracle, de foi, de ténacité, ils récupèrent leurs enfants, c'est souvent avec une AEMO. Si un rapport négatif fait suite à ce placement à domicile, très rapidement les enfants peuvent être placés de nouveau. »

Chapitre VI : Une pathologie destructrice

1) **Bonjour ma cousine, bonjour mon cousin germain, on m'a dit que vous m'aimiez, est-ce bien la vérité ?**

“Protéger l'enfant face au pervers narcissique”. Yvonne Poncet-Bonissol.

“Quand l'un des époux se laisse séduire trop facilement, souvent le cœur déchiré et fragilisé par des épreuves douloureuses, peu à peu un déséquilibre trouve sa source. Vouloir aider, ou expliquer qu'on est une victime d'une famille boiteuse, l'écart se creuse et l'arrivée d'enfants termine de déstabiliser les personnalités en place. Le masque tombe peu à peu, insidieusement pour aboutir à une séparation qui doit réduire la destruction de l'autre mais se reporte sur les enfants. D'autant plus facilement qu'ils sont parfaitement dans l'ère de l'innocence et peuvent être manipulés à tout va. L'espace privé ne suinte pas dehors. On parle d'un conflit parental dans le langage de ces éducateurs et de tous les soit disant professionnels, qui visiblement n'ont, tout d'abord, jamais eu d'enfants, ni divorcés. Ce qui arrange les uns et les autres ce que le terme même de conflit nous emmène vers une guerre. Or nombre de parents ont certes des discordances, des manques d'amour, des frustrations, mais leur donne-t-on la parole pour exprimer exactement ce qui les mène au bout d'une vie commune, basée au début sur l'amour partagé. Ce même amour qui les a menés à construire un avenir dans le prolongement de leurs enfants. C'est quoi ces personnes qui usent et abusent des mots qui seulement justifient leurs attitudes ? Cela arrange tout le monde de les mettre en guerre de tranchées. “

Ainsi la destruction rapide d'un des parents se met en branle. Les personnes en charge du dossier qui devraient mettre les enfants à l'abri des coups bas, ne peuvent pas percevoir avec les quelques moments d'observation la réalité du trajet qui a mené la famille vers l'AZEU.

La partition se joue avec celui qui joue le mieux avec des arguments qui font mouche dans l'esprit des éducateurs et magistrats. Celui qui sera perçu comme victime gardera le pouvoir auprès des décideurs, même si son argumentaire ne tient factuellement pas la route. Pas grave, si cela titille bien le domaine sexuel mis en cause. Cela touche l'intime de chacun de nous et y trouve des échos divers. De par notre vie, nos valeurs et nos expériences les pensées seront différentes. Comment percevoir le parent qui détruit derrière la muraille reste maître d'œuvre et « n'admet aucune critique ni reproche, et ne connaît consciemment ni doute ni souffrance » ?.

Yvonne Poncet, page 33 : « *Tout est préfabriqué, tout est dramaturgie du déficit d'être, mise en scène diabolique dans laquelle il n'est question que de jouer un personnage* » Page 32: « *Les familles concernées, elles-mêmes ont souvent mis du temps à réaliser ce que signifie une emprise, qui n'a rien avoir avec l'amour. La prise progressive de l'autre se fait avec lenteur et jouissance qui devient sans doute un orgasme moral quand cette perversion aboutit.* »

Il s'avère que très clairement cette pathologie, qui concentre des violences invisibles à l'extérieur de l'intimité du couple, est souvent dès la formation des intervenants, éducateurs ou enquêtrices sociales notamment, non enseignée dans les formations. En effet, cela est perçu comme une utilisation galvaudée, et dès lors inexistante. Mise à toutes les sauces, et donc non scientifique car pas dans les nomenclatures médicales des maladies mentales.

Cette étroitesse d'esprit de certains formateurs, met à mal la réalité des violences psychologiques, qui vont embourber la vie des enfants, qui restent ainsi en apnée confuse, sans horizon. Les formations parfois déforment, très clairement, en donnant des certitudes aux étudiants, certes pour donner confiance, mais où est appris l'esprit critique en mettant à disposition des outils d'analyse critique ?

Fénelon écrit « *d'ordinaire ceux qui gouvernent les enfants ne leur pardonnent rien, et se pardonnent tout à eux-mêmes. Cela excite dans les enfants un esprit critique* ». Ainsi, faut-il encore savoir entendre ces mêmes enfants.

2) Trois p'tits chats, chapeau de paille, paillason...

Comment percevoir et gérer les manipulations des enfants pour les mettre hors des influences toxiques qui noircissent leur moralité ? Maître Hincker dans cette problématique (page 170) : « *les pressions ou violences, à caractère physique ou psychologique, exercées par l'un des parents sur la personne de l'autre .. Sur ce point, il convient de décider, avec beaucoup de discernement, quelle stratégie utiliser, notamment quant à la nécessité de faire désigner un expert qui, malheureusement, n'est pas toujours formé à la problématique du harcèlement moral dans la vie privée.* »

Parfois un des deux parents mérite cette attention particulière, alors même que les professionnels ne voient rien. En effet, il existe des personnes qui nuisent à l'autre à travers les enfants. Alors même que ce comportement est très connu, il n'est pas toujours intégré dans les diverses formations, qui restent trop sur les idées reçues, qui suintent de l'actualité féministe du moment.

Yvonne Poncet-Bonissol. Page 156.

« plus il use d'attitudes et de stratégies machiavéliques envers sa victime ; plus il joue de séduction à l'extérieur : il fait campagne pour obtenir le maximum de suffrages. Il peut même soudoyer des amis du couple pour leur soutirer des témoignages mensongers, qu'il n'hésitera pas ensuite à produire devant la justice.... Lors des procédures de divorce, le pervers narcissique n'est jamais là où on l'attend, tout simplement parce qu'il se blanchit en rejetant systématiquement la faute sur son partenaire, en le faisant passer pour un monstre. Rien de tel que d'accuser l'autre de ses propres agissements pour être le vainqueur. Il est absent de l'erreur comme il l'est de son engagement, puisqu'il fuit les responsabilités. Le mauvais parent, c'est toujours l'autre. Lui se révèle d'ailleurs subitement père ou mère extraordinaire Heureusement, il suffit qu'un juge soit clairvoyant pour que la véritable nature du pervers narcissique apparaisse... Quoi qu'il en soit, ne nourrissez pas de trop grandes illusions sur la justice qui, hélas, est souvent clémente avec les maltraitants, de par leur force, leur froideur et leur stratégie. »

Pour Maître Fabian Hincker, page 166, les violences psychologiques, de manière générale, sont peu prises en compte tout d'abord par la police ou la gendarmerie puis par les professionnels en charge de la protection. *“Le harcèlement moral, pire encore que les violences physiques, est très peu pris en considération par les services de police, de sorte que le doute bénéficie très souvent au conjoint violent. Pourtant pour des professionnels formés, les faisceaux d'indices et de preuves existent.”*

Yvonne Poncet-Bonissol. Page 171.

“ Si le harcèlement moral n'est quasiment pas invoqué dans les décisions de justice, au civil comme au pénal -sauf d'être accompagné d'un autre délit- les magistrats et certains professionnels semblent parfois confondre conflit parental et violences conjugales. Le véritable problème que sous-tend cette inadaptation est celui des moyens dont dispose la justice. La loi du 9 juillet 2010 tout comme les lois plus récentes telles celles du 3 août 2018, paraît relever d'un bon sens notable, toutefois leur application concrète est indubitablement lacunaire. Le harcèlement moral qui se déroule dans la cellule très fermée et difficile à appréhender qu'est la famille est une question qui nécessite notamment de prendre le temps d'apprécier toute la complexité psychologique de l'affaire. Cela ne peut raisonnablement se faire au sein des juridictions débordées, qui sont parfois contraintes de traiter des dossiers « à la chaîne » en entendant brièvement les avocats, lesquels ne bénéficient alors que d'une dizaine de minutes de temps de parole..“

3) Là-haut sur la montagne, l'était un vieux chalet

Yvonne Poncet-Bonissol. Page 172.

« Un suivi psychologique est souvent indispensable, à la fois pour les parents et pour l'enfant. Surtout, il est important que l'ensemble des professionnels devant traiter de cette problématique soient rigoureusement et spécifiquement formés notamment au phénomène de l'emprise : experts ; policiers, gendarmes, magistrats, avocats .. Une formation minimale en psychologie relative au fonctionnement de l'emprise et des violences est en effet indispensable pour que les démarches des victimes deviennent une vraie porte de sortie en toute sécurité et non plus un parcours d'obstacles. »

Ainsi, dès lors que les gens formés aux pathologies psychologiques qui entrent dans le champ de manipulations des enfants, ces mêmes gens doivent prendre leurs responsabilités, dénoncer et agir. Il convient d'apprendre aux enfants que le comportement du parent PN n'est pas admissible.

Julie Arcoulin. Page 189.

« S'en tenir aux faits, pour (r)établir la vérité. Votre enfant a besoin de clarté et d'objectivité pour forger son opinion et son esprit critique. En s'adaptant à l'âge et au vocabulaire de votre enfant ».

Ce qui importe dans notre étude-témoignage-récit est, cela est essentiel, l'enfant. Comme je le dis souvent, malgré nous, nous adultes qui avons des comportements adaptés, des lectures enrichissantes, des conseils de professionnels au regard lucide, nous adultes avons les armes pour faire face aux situations aussi désastreuses et douloureuses soient-elles. Mais l'enfant, non. C'est pourquoi les adultes doivent tout faire, même parfois maladroitement ce qu'ils peuvent pour remettre de la vérité dans des dossiers qui passent dans l'éclipse totale du soleil. Quand on entend, on lit ce que l'on vit soi-même, on sait pourquoi la charrette est bien chargée d'incompétences involontaires (comme les homicides involontaires, dont je connais aussi les mille facettes), alors même que les enfants, les familles victimes du système vont mettre du temps, de la temporalité pour retrouver la saveur sucrée de la vie en famille, avec un père ou des grands-parents.

Un des nombreux livres, qui ont étayé mon écriture et appuyé ma réflexion témoignage, est celui de Julie Arcoulin, "Survivre aux parents toxiques". Grandir face à un parent manipulateur pervers narcissique.

Je ne reviens pas sur les processus du parent manipulateur pervers narcissique auquel les proches peuvent souvent rajouter le qualificatif de mythomane. Même si seuls les experts se targuent de déceler, parfois, pas toujours d'ailleurs, en 2h d'expertise, faut déjà être fortiche, la notion de mythomane. En réalité, seuls les proches, dans des circonstances diverses, des événements, des environnements, peuvent percevoir les attitudes et les propos inadaptés, mensongers, et même diffamatoires de la personne qui a un trouble de la personnalité, et plus.

Ce qui me semble d'un grand intérêt et de savoir comment un parent, après avoir mis sous emprise l'autre, dit le parent sain, va continuer son parcours machiavélique en mettant sous emprise les enfants. L'on sait que dans le couple, après la phase lune de miel, se profile la dévalorisation pour terminer en apothéose par l'isolement. Et l'enfant du PN dans tout ça ?

Page 90/91 de son livre :

« Rien n'est juste dans la vie d'un enfant de MNP (manipulateur pervers narcissique) et c'est une blessure profonde qui guidera ses réactions, ses choix, sa vie. Si parent MPN et enfant se retrouvent devant la justice ce sera encore pire. Car la justice se doit d'être juste, mais dans ce cas, elle est souvent aveuglée par les manipulations du parent MPN. ... le parent MPN se considère au-dessus des lois. Il vole, escroque, ment, manipule, invente réécrit l'histoire à sa façon. Il commet des actes répréhensibles par la loi, mais ne se fait pas forcément punir...le système judiciaire est ainsi fait. C'est INJUSTE. C'est injuste et douloureux. Ce sentiment arrive, en général, en même temps que la prise de conscience. Quand la lumière s'allumera et que l'enfant, devenu adulte ou non, se rendra compte de ce qu'est son parent MPN ; ce feu intérieur qu'est le sentiment d'injustice le consumera. »

Lors de contacts directs avec des professionnels de l'enfance, que ce soit avec des éducatrices en fin de formation, qui ont eu leur quota d'heures de psy, ou encore de responsables de structures diverses, la notion de violences manipulatrices destructrices est invisible et rejetée tout simplement de la moindre analyse. On peut ainsi saisir les parcours douloureux des familles concernées par certaines pathologies décelables seulement par une formation affûtée, car même les psychiatres et leurs experts, peuvent être aveuglés. Il en est ainsi aussi de la maladie des os en verre, qui a été maltraitée par des bien-pensants sauveteurs, qui ont injecté de la souffrance dans des familles aimantes et désarmées, face au pouvoir des médecins, sous la houlette de l'Ordre des médecins.

Chapitre VII : Prendre un enfant par la main.

1) L'ocytocine : l'hormone de l'amour.

Si le parent handicapé, car sans expression de vrai amour, celui qui ne sait pas aimer, car pris par ses démons intérieurs, peut avoir une ordonnance d'ocytocine, le bien être n'est plus loin.

Apprendre le câlin à son enfant, appréhender le mouvement pour les grands « mon corps m'appartient », « je ne suis pas obligé » de faire un câlin à mamie quand je la quitte après une belle après-midi de jeux.

Savoir exprimer ses sentiments et en donner les codes, est essentiel pour devenir un être sociable. Les études scientifiques nous apprennent que les câlins fortifient les défenses immunitaires, relâchent les muscles, réduisent la tension artérielle, améliorent la confiance en soi notamment pour les enfants, diminuent le stress, l'anxiété, la dépression, et libère de l'ocytocine, l'hormone du plaisir, responsable du bien être et de la bonne humeur.

Un câlin de 10 secondes libère de l'endorphine, de la dopamine et de l'ocytocine. Cette dernière favorise l'empathie, et met en place le rapport avec les autres. Un regard tendre, des mots doux, un câlin construisent ces récepteurs. Et c'est gratuit. Je ne m'étonne plus des personnes qui dans les espaces publics, parfois sont prêts à vous offrir un câlin. C'est de prime abord très rigolo, mais peut être qu'il y a sens.

Serait-il utile d'inclure dans les formations de tous ces professionnels de tout bord qui interviennent d'une façon ou d'une autre ce qu'Isabelle Filliozat, psychothérapeute, conférencière et écrivaine démontre dans son livre sur la parentalité, les émotions et les relations dans une perspective humaniste et positive de l'éducation « Comprendre et éduquer son enfant » et propose 4 ateliers thématiques très concrètement ?

Ainsi, le taux de cortisol qui correspond à l'hormone du stress physique et émotionnel.

Page 73 : « *quand l'enfant bénéficie d'un attachement solide, quand il a de nombreuses interactions chaleureuses avec son parent, quand il est écouté, quand les adultes sont attentifs à lui, il régule mieux son stress* ».

Le jardin à cultiver est encore en jachère quand le petit arrive. Il est nécessaire d'y cultiver l'éveil de toutes sortes de plantes nourricières.

Page 239 : « *en aidant l'enfant à prendre conscience que ces croyances sont des déductions de ce qu'il a vécu, nous pouvons l'aider à remettre en question* ».

ce qui le limite ». « Le cerveau immature de l'enfant ne lui permet pas de raisonner comme un adulte... Il n'a pas la distance nécessaire pour mettre les informations en perspective. »

Page 260 : « Résoudre un problème, c'est important, mais la plus grande des victoires sont le lien que nous tissons avec notre enfant en l'écoutant, et le pouvoir personnel qu'il développe parce que nous l'écoutons ».

Si je cite cette psychologue, reconnue et connue, c'est aussi pour démontrer que seuls de longs moments, des journées entières peuvent créent du lien, non pas une heure et demi dans un coin de salle sous le regard d'une observatrice, dans ce qu'on nomme de façon abusive « visite médiatisée ».

2) Des grands parents poètes du cœur

Poèmes de Jean-Louis Hincker

Judith

La mélodie des harmonies de ta voix, si fine, si douce
S'élève dans le ciel vespéral
Tes pas de deux, si gracieux, si délicats
Cherchent leur voie de-ci de là
Et tes petits pieds aidés de tes mains
T'emmènent au loin si vite si vite
Tes rires jubilent tes sourires séduisent
Et tes grands yeux s'illuminent à la vue de tes chaussons de Pâques.

Nathan

Dix jours en tout temps
Nous vivions à l'heure de Nathan
Calme et reposé, Il sourit enchanté, Par tant de regards et de voix
Qui t'entourent tous à la fois
Et bien vite il déguerpit.. d'un pas assuré et ravi
Il va à la découverte D'une fleur à peine ouverte
Et montre de son doigt avec un grand émoi
La feuille qui tremble au vent Ou la poule noire caquetant
Son regard vif et enjoué Nous livre d'enfantins secrets
O Nathan, que de joies En dix jours apportées
Et pour des mois apportées Dans nos cœurs engrangées.

Poème de Marie-Thérèse Agalede

NOËL JOYEUX

Les bûches crépitent dans la maison
Pour réchauffer les filles et les garçons !
Ils attendent sagement
Le Père Noël les enfants !
Dans la nuit les flocons
Dansent en tourbillons !
Henri, toi assis sur mes genoux
Je te raconte l'histoire du Loup !
Mais tu cherches à savoir
Pourquoi le Corbeau sur son perchoir
Amuse le Renard qui, rusé
Le fromage fait tomber !
Marie, je te raconte l'histoire
D'Emilie, souvent le soir !
Avec grâce, tu souris satisfaite,
Petite fille coquette,
A l'image de la Princesse Parfaite
Que ton miroir reflète !
Jeannot, ton histoire préférée
C'est la Vie d'un Petit Chien comme dans la réalité !
Tes yeux d'enfant
S'émerveillent tout le temps !...
Qu'est-ce que c'est ? Explique-moi !
Et tu comptes sur les doigts.
Alice, autour de toi, le sapin brille
Les bougies scintillent !
Dans mes bras, la tête reposée
Dors, mon bébé !
Le clair de lune, tout en coton
Danse avec les flocons !!!
Le cercle familial s'est agrandi
Pour le bonheur des grands et des petits !
Noël raconte l'histoire de grands-parents
Heureux de se réunir traditionnellement !
Douce chaleur, guirlandes, table décorée
Échange de souhaits !

CONCLUSION

Raiponce ou Rapunzel (conte de Grimm) :

Le morcellement des juridictions en France, notamment les décisions du juge des affaires familiales et celles du juge pour enfants, contribue à des longueurs de prise de décisions cohérentes pour le bien de la famille et des enfants. Cette crispation entre magistrats nuit gravement à l'intérêt supérieur des enfants, qui sont ainsi l'enjeu d'une justice avec un volant et deux conducteurs simultanés, et on risque gravement le fossé. Nombre d'observateurs experts et très intelligents, mais aussi et surtout les usagers (victimes du système) prônent un guichet unique, comme c'est le cas dans certains pays, tel l'Espagne par exemple.

La formation des intervenants est d'autant plus importante quand l'un des parents est dans une situation psychologique particulière, invisible extérieurement, pour les non-initiés. Ainsi en est-il par exemple de ce parent qui sous couvert de protection des enfants, en réalité met tout en œuvre pour détruire l'autre de façon pathologique, par le biais des enfants, qui deviennent ses marionnettes, aux fils invisibles. On espère que ce parent pourra se soigner, mais parfois cette pathologie l'éloigne de lui-même et les soins ne seront jamais mis en œuvre. La volonté du parent en question et la qualité d'un thérapeute sont incontournables.

Yvonne Poncet- Bonissol. Page 146 :

« A cet égard, le pervers narcissique est comme les autres patients : on ne peut l'obliger à entreprendre une thérapie. Mais il pose un problème supplémentaire : il n'a pas accès à ses émotions. Il n'a donc pas accès à sa propre souffrance. Or quelqu'un qui ne peut pas reconnaître sa souffrance ne peut guérir. Pourquoi les pervers narcissiques sont-ils dans ce cas ? Parce qu'ils pensent que la personne qui sera témoin de leur faiblesse s'en servira contre eux, puisque c'est ainsi qu'eux-mêmes agissent avec autrui. Néanmoins, lorsqu'ils parviennent à faire une dépression, à craquer, leurs défenses tombent. Ils peuvent alors s'adresser à un thérapeute pour commencer à travailler sur eux et à ouvrir les yeux sur les désastres qu'ils ont provoqués. »

Michel Amas. Acte 39. La chute. Page 168.

*« **Le silence** est une des qualités premières de l'aide à l'enfance ».*

Sans accabler, il reste que je constate que mon analyse, facile et simple, démontre de la perversité des rapports mais aussi de l'irrespect de la vérité, de la violence psychologique induite dans nombre de relations et

rendez-vous sans aucune humanité. Les familles sont invisibles, frères, tantes, oncles et grands-parents.

Mais un vent nouveau se lève, qui va soulever les incohérences, les vieilleries et les coutumes de l'AZEU. Je constate que je ne suis de loin pas la seule à voir, entendre et oser dire, pour remettre de l'humanité dans les processus destructeurs.

L'AZEU un monde à part, hors du monde réel, mais inébranlable, intouchable. Ce monde doit redescendre sur terre, dans la vraie vie avec Marie Poppins.

Michel Amas. Acte 32. "Post Partum et viols des enfants." Page 141.

*« Un an sans son et image. **La chance tourne parfois.** Quelqu'un ayant dû détecter les dégâts causés dans ce p'tit bureau, nous avons désormais un nouveau juge. Un qui fonctionne différemment, un qui répond aux courriers, qui tient compte des demandes que nous présentons. Un qui exerce son métier de juge. Par chance une nouvelle équipe d'assistantes sociales ont pris en charge le dossier. Les rapports sont meilleurs avec les parents, et nous pouvons enfin travailler. Il y a une évolution, le juge va même plus loin, il avance la date de l'audience au mois prochain... nous sommes plein d'espoir. Les feux sont au vert. »*

Acte 43. Page 187 : *« N'est-il pas temps enfin de **former ses gens** ? Quelques études longues pour les unes, des changements radicaux de chevaux pour les autres. Et puis pourquoi ne pas le dire, n'est-il pas temps, enfin qu'ils soient tous nommément responsables ? Que l'on puisse enfin les poursuivre personnellement pour leurs erreurs, malveillances, défaillances, qui engendrent tant de souffrances. De grands pouvoirs entraînent de grandes responsabilités. »*

Acte 48. Page 203 : *« **Qui forme ces gens** ? Les éducateurs spécialisés, on sait. Un saupoudrage de connaissances, noyé dans des stages, qui font genre 'on sait des trucs'. Ce qui va faire d'ignorants des gens qui oseront se poser en sachant et affirmer face à des psychologues, des psychiatres et des pédopsychiatres... et les policiers ? Ne serait-il pas bon de leur enseigner que dans la protection de l'enfance, c'est mieux si l'on n'emploie pas les mêmes moyens que pour le trafic de stup. Cette matière est tellement à la dérive. Dissimulé sous le tapis du huit clos, ce qu'il s'y passe est la honte de la République... Le temps de réformer cette procédure est venu. Celui de la disparition du huis clos aussi. S'il y avait un seul témoin des audiences que nous vivons chaque jour, cette matière cesserait de fonctionner comme cela, en quelques jours. »*

Acte 50. Les gros dégâts des apprentis sorciers. Page 210.

« je demeure persuadé qu'un seul journaliste, à une seule audience, mettrait un terme à ce qui n'est qu'un scandale d'Etat. Une seule personne qui pourrait voir ce que mes yeux ont vu, entendre ce que mes oreilles ont entendu, sentir la douleur que nos cœurs ressentent, et ce serait la fin de l'alerte que je lance.

Que faire ? Réformer ce mammoth ? *La volonté, le courage politique, je n'y crois pas. Aucun parti (ils gèrent tous des départements) n'aura le courage d'affronter son personnel ; et il faut bien le dire aussi, le combat est ailleurs... rétablir l'équilibre.*

- *Obliger le juge à répondre aux requêtes des parents, dans les quinze jours, par ordonnance motivée, comme en matière d'instruction.*
- *Autoriser l'appel de ces décisions, qui sera tranché dans le mois, comme en matière d'instruction.*
- *Introduire une caméra dans le cabinet du juge, comme en matière d'instruction, pour mettre un terme au huis clos.*
- *Obliger, à peine de nullité de la procédure, le juge à circulariser à toutes les parties le rapport des services, un mois avant l'audience.*

Il est temps de déclencher des enquêtes de l'inspection générale des services sur les différentes ASE, il est surtout temps que l'on débâte de la responsabilité personnelle des juges pour enfants. »

Après nombre de rendez-vous, d'interventions, de lectures pour avoir des images les plus justes possibles de tout ce monde qui fourmille autour et avec l'ASE, je constate qu'au fond cela n'intéresse pas grand monde. Nos éducateurs, fraîchement formés, manquent parfois cruellement de motivations durables. Ne cachons pas non plus que les bases lycéennes des jeunes, même après les bacs divers et variés ne se valent pas, dans un métier où la réflexion et les écrits sont importants. Le niveau de jeunes sortant des lycées est en nette baisse et les demandes dans le secteur social sont non pourvues. Les exigences qualitatives se réduisent et cela se conjugue avec des salaires de base pas terribles, ce qui induit dans nombre de cas un travail médiocre.

De plus, les formations plus spécifiques, qui concernent par exemple l'autisme, les AEMO, les visites à domicile suffisamment longues, la rédaction de projets, la rédaction des rapports, devraient être mises en place de façon bien plus régulière par les employeurs. Un fond de formation est en place dans toutes ses structures, mais reste peu déployé par certains employeurs. Ces derniers se trouvent mille excuses et justificatifs pour

rester sourds au mal être des éducateurs, notamment, mais aussi des familles concernées, qu'il vaut mieux ignorer, car elles cognent là où ça fait mal. Ne parlons pas du turn-over dans tous les sens, et n'osons pas demander à ce que la stagiaire suive au moins l'enfant durant un trimestre. Et après on souhaite des relations stables auprès des parents ? Argument majeur et déterminant pour la garde des enfants. De qui se moque-t-on ? Ces enfants à peine ont-ils confiance en une éducatrice, qu'en voilà une autre, qui a certes un joli prénom, mais cela ne suffit pas. Tous ces stagiaires, on en a marre. Leur apprendre aussi à ne pas forcément voir le mal partout. Un sacré défi. Au fait, pourquoi ne nomme-t-on les différents intervenants en général que par le prénom ?

Un outil numérique sécurisé, serait bien utile. Les éducatrices, ou cheffe de service peuvent y mettre les observations au fur et à mesure, mais aussi ce qui est important, les parents, ou la mère, ou le père, va pouvoir y faire son compte-rendu et ressenti personnel. Cet outil numérique va éviter des échanges de mails, divers et variés, qui sont parfois bien fastidieux pour aboutir. C'est simple, après une visite médiatisée, une visite à domicile d'une éducatrice ou d'une TISF, par exemple, le parent complète une grille d'observations et ainsi se sent partenaire du projet éducatif. On le responsabilise au lieu de l'infantiliser. Quand est-ce que les services sociaux et tous ces grands pensants vont donner la place d'adulte responsable aux parents et aux proches. Les écouter, surtout les écouter, cesser les menaces, cesser de les prendre de haut, alors même que parfois eux-mêmes n'ont pas élevé un seul enfant et sortent juste du nid parental.

Je parle d'éducatrice, car le sexe masculin est rarissime dans cette sphère. Je le regrette amèrement, car cela permettrait un autre regard et une présence masculine bien utile dans notre monde qui prône l'égalité des sexes.

J'ai constaté aussi un manque de liens entre des structures qui suivaient un même dossier, (dossier signifie des êtres humains, des enfants donc) ni se téléphonaient, ni encore moins se voyaient. Tout est dispersé, personne ne s'y retrouve. Des dossiers se perdent, des rapports n'arrivent pas. Un mille-feuille indigeste.

Un point non négligeable est celui déjà évoqué par des professionnels, plus haut, est la nécessité d'un contrôle régulier.

Il manque cruellement un lieu, et surtout une personne humaine, une de ces personnes qui ont le sens de l'humanité, pas forcément une psy, (là aussi beaucoup de gente féminine) qui puisse écouter et prendre le temps auprès des familles, père, mère, enfants ou grands-parents qui ont besoin de dire ce qui leur est douloureux ou ce qui dysfonctionne à leurs yeux, près du cœur.

Un guichet unique, simple qui peut être puisé ensuite au bout de quelques mois, faire un compte-rendu aux instances, sans les froisser trop... pour faire un vrai projet d'amélioration. Souvent c'est juste un problème de communication qui peut être résolu de façon pragmatique. Pas besoin d'une loi pour remettre du respect réciproque dans des relations. C'est ainsi, et seulement ainsi qu'on va pouvoir avancer sur le terrain.

Les grandes réformes structurelles sont à mener de façon transdisciplinaire autour d'une table, avec les préfets, les magistrats, les policiers et les gendarmes, les directeurs ASE, les éducatrices et l'Ordre des médecins, après étude des dysfonctionnements dénoncés par les familles.

Redonner du sens aux travailleurs sociaux, les valoriser, leur redonner confiance par des formations, est aussi une pièce de ce puzzle en mille morceaux disparates.

Ce qui me semble primordial est que malgré tout, les enfants, pris dans la nef des fous de l'AZEU, sentent qu'il y a d'une part des professionnels bienveillants qui font au mieux leur travail et surtout qu'il y a des personnes proches qui seront toujours là pour eux, mes petits-enfants, les miens, les vôtres, les nôtres, les aimer au-delà des narcisses qui veulent leur voler leur enfance.

La barbe à papa, du stand des gourmandises des foires qui réjouissent les enfants, cette barbe à papa fond dans les espoirs déçus de l'AZEU et des juges.

On croyait sauver les enfants, on les a meurtris en les privant bien des fois, sans aucune raison, de la barbe de leur père, de cette barbe à papa qui pique et nous construit.

Cette image de la friandise, très énigmatique qu'est la barbe à papa, du sucre filé de couleur blanche ou rose généralement, est l'image de l'enfance insouciante, celle à laquelle chacun a droit.

Mais, dès lors que le sucre manque, que le stand est fermé, la tristesse enveloppe l'enfance, l'insouciance disparaît. La liberté d'aimer et de se sentir en confiance fondent dans le terrier d'Alice.

EPILOGUE

Mars 2024, j'entends Henri Dès chanter.

J'ai pris l'avion,

Pour m'envoler

J'ai pris l'avion

Pour faire un bond...

- J'ai pris le train ,
- J'ai pris l'auto,
- J'ai pris mes pieds

Malgré toutes les tentatives , lettres aux magistrats, mails, rendez-vous, rencontres avec des élus, des responsables de services ASE, des psychologues ASE, des tentatives pour intervenir auprès de la police des mineurs, des conférences pour étayer mes connaissances, le soutien d'experts tels Maître Laurent HINCKER, spécialisé dans le harcèlement dans la vie privée, toutes les mesures ont été prises dans un catalogue de services en déroute.

J'ai la rage au cœur, lorsqu'on apprend que la mère s'est tirée, au nez et à la barbe du système socio-judiciaire, en passant par un pays voisin, malgré l'interdiction de sortie du territoire, pour aller tranquillement dans un pays de l'Amérique latine, avec la complicité de son compagnon, jeune retraité d'Arte.

Le rêve de ce couple, qui n'existait pas officiellement, face aux avantages sociaux pour une mère solo, et dont il fallait, selon les supers juges, ne pas entrer dans la vie privée de " Madame".

Cette dernière a mis avec ferveur dans sa valise en soute, mes petits enfants. Sans prévenir, l'école abandonnée, les copains et copines délaissés, le père, une nouvelle fois trahi dans des mensonges qu'ils ne peuvent plus croire, des grands-parents et des proches en lambeaux.

L'AZEU et le magistrat : " désolés' - " bon courage".

Rien à rajouter.

Juste lisez et tentez de saisir, ce que dans ces propos, j'ai voulu dénoncer, par des mots qui dépeignent en art brut, un tableau où le soleil ne réchauffe plus l'humanité en détresse.

La question est à présent...

Justice

Où sont mes petits-enfants ?

Ils vont très rapidement avoir de nouveaux papiers, et leur aspect physique va très rapidement changer, la chirurgie est à portée de main.

Rien n'arrêtera cette femme, qui croit être une héroïne, une actrice de film dans la série protection d'enfants, qui pour elle ne sont que les objets de sa haine contre un père qui l'avait abandonnée à sa naissance..

Elle croit sauver ses enfants, alors qu'elle tente de se sauver elle-même dans une pathologie entremêlée sans discernement.

Elle se croit dans un film dont les acteurs ont été choisis par la star de la manipulation aux longs cheveux noirs, aux yeux de louve toujours maquillés, pour séduire encore et toujours.

Mon esprit ne mérite pas qu'on s'attache à elle, qui a déjà été condamnée par la justice, malingre, mon esprit reste auprès des plus faibles, de ces enfants, beaux et joyeux, à qui leur propre soit disant-mère, qui pense les aimer, vient de voler leur enfance.

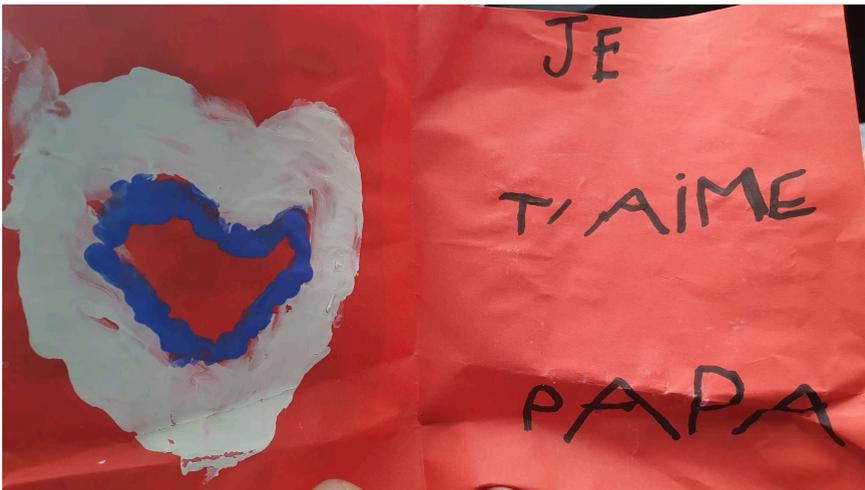
Un traumatisme qui sera aux lourdes conséquences, pour ceux qui savent et ont un micron de psychologie.

Les violences psychologiques... parlons en ...libérons aussi la parole sans crainte

Bibliographie et lectures utiles

- Placements abusifs d'enfants. Une justice sous influences. Christine Cerrada.
Ed. Michalon. 2023
- Chroniques du mépris ordinaire – placements abusifs – Ce que j'ai vu... Ed. Panthéon 2023
- Danger en protection de l'enfance. Déni et instrumentalisation perverses. Hélène Romano et Eugénie Izard. Ed. Dunod. 2016 / réédition 2022
- Protéger l'enfant face au pervers narcissique. Yvonne Poncet-Bonissol. Ed Dangles 2020
- Survivre aux parents toxiques. Grandir face à un parent manipulateur pervers narcissique. Julie Arcoulin. Ed Le courrier du livre. 2020
- La perversion narcissique dans son lien à l'autre. Marie Lorcher. Ed. L'harmattan. 2023
- Le harcèlement moral dans la vie privée. Connaître la loi pour mieux l'appliquer. Ed. L'Harmattan. Laurent Hincker. 2017
- La nef des Fous. Sébastien Brant. 1497. Réédition et traduction Ed. Corti. 2020
- Les enfants de manipulateurs. Comment les protéger ? Christel Peticollin. Ed. Trédaniel. 2014.
- Chronique d'un kidnapping. Sébastien Girard. Ed. Fêlès. 2021.
- La vie en miettes. Entre pouvoir et abus des services sociaux. Laëtitia Deschamps.
Ed. Le Lys bleu. 2022
- Thèse de Delphine Maury. DES de psychiatrie « emprise mentale : implication médico-légale et enquête auprès des experts » 2020.
- Paul Racamier. Les perversions narcissiques. Ed. Payot. 2012/2021
- Alberto Eiguer. Les pervers narcissiques. Ed. Puf. 2017/ 2022
- Marie France Hirigoven. Le harcèlement moral. La violence perverse au quotidien. Ed Pocket 2021
- Mickaël Benyamin. La perversion narcissique. Ed In Press. 2022
- Anne-Laure Buffet. L'emprise. Ed. Puf. 2023
- Jeux de Gaslighting. Emory Green.
- Caroline Foster. Les mères narcissiques. Comment gérer un parent narcissique et soulager les symptômes du TSPT-C.ed Amazon. 2019-2023
- Borderline. Dominique Page. Ed Odile Jacob. 2016

- Protection de l'enfance et justice : le drame des placements abusifs
Article 18/03/2021 France Soir Sylvie Castro
- Enfants placés : l'Aide Sociale à l'enfance « incapable de protéger les enfants dignement ». Article de Diane Régny, 20 minutes. 24/06/22
- Marie Vaton. Enfants placés. Il était une fois un naufrage. Ed Flammarion. 2021.
- Marie Vaton Rubrique Notre époque, dans l'Obs : « je lui ai mis une grosse balayette » 6 mars 2020, « mineurs maltraités en foyers éducatifs » concerne l'Arsea du bas-Rhin.
- Annick Woehl DNA région du 30/10/2022 «Deux mise en examen pour violences dans deux centres éducatifs »
- Jean-François Gérard Rue 89 « Protection de l'enfance : une demande de mission d'information qui agace la CEA » 17/02/2022
- Isabelle Filliozat. Comprendre et éduquer son enfant. Les ateliers Filliozat. Ed. Marabout. 2022.



L'histoire des histoires et contes et comptines

Un choix à décrypter

Les recherches et études des contes et histoires qui font les titres de ce livre-manuel-témoignage, ont apporté un éclairage nouveau à ces histoires souvenirs embrumés dans le temps de mon enfance, mais aussi de tous ces moments de partage de lecture avec mes petits-enfants.

Il est étonnant de voir que nombre de ces récits et comptines sont très anciens et nous ramènent à la simplicité de communication, en chants rythmés ou à la tradition orale. Cette même tradition qui mène à garder en mémoire des phrases, des images, des émotions. Oui, des émotions. A l'expression des sentiments. Être ému, sentir la peur, la tristesse, la confiance, l'amitié, la solidarité, le courage. Tout ce qui construit aussi un citoyen lucide et vrai.

Alice au pays des merveilles

Ce récit se veut avant tout une histoire simple, elle a été écrite par Lewis Carol en 1865.

Le titre nous invite à entrer dans un monde qui nous ébahit et étonne. Cette petite fille nous emmène loin des adultes. Même si on peut penser qu'ils ont fumé un peu d'opium, à l'époque de l'écriture de cette histoire.

Si, comme dans de nombreuses histoires, les personnages, humains ou animaux nous transportent et nous font croire des choses qui nous troublent. On se laisse emmener, car cela fait du bien de sortir de notre réalité et de notre quotidien.

Je trouve très intéressant, cependant, la lecture de Kate Connel en 1993. Ainsi faudrait-il reconnaître qu'Alice souffre d'hallucinations, de troubles de la personnalité et de la perception, de distorsions de la réalité.

Le chapelier fou apparaît souffrir d'un trouble de la personnalité limite, c'est-à-dire proche du bipolaire. Il change constamment d'humeur.

Le lapin blanc semble pris par l'anxiété générale, car il craint d'être en retard tout le temps. Quant au chat Cheshire, il est schizophrène, car il disparaît et réapparaît en déformant la réalité autour de lui.

Hansel et Gretel, ou Jeannot et Margot :

Voilà encore une histoire des frères Grimm de 1812.

Il nous reste généralement dans nos souvenirs d'histoires d'enfance l'image d'une maison en pains d'épices. Spécialité germanique qui nous ramène à la cannelle et au sucré. Une maison à manger, c'est en quantité juste incroyable. Mais dans cette clairière isolée, cette maison alléchante va faire déchanter Hansel et Gretel. En effet, alors que perdus dans la forêt ils trouvent ce lieu qui va pouvoir leur sauver la vie, cette maison gourmande est habitée par une personne maléfique, une sorcière. Les voilà isolés de leur famille. Certes, les parents les ont abandonnés car ils ne pouvaient plus les nourrir, mais la forêt saura les protéger. Rencontrer une sorcière, généralement cela n'annonce rien de bon. Une maison aussi charmante et attirante est en réalité un piège pour attirer puis détruire les enfants. Plus que cela, non seulement détruire les petits psychologiquement en leur faisant peur, en les mettant à son service dans un contexte de menaces, mais le but ultime est bien de les détruire physiquement. Se nourrir même de leur chair, se remplir de leurs vies, car la sorcière est vide de sentiment et d'amour. Alors même que le système fonctionne au mieux pour la méchante femme, cela va se retourner contre elle et les enfants vont se sauver et oublier cette épreuve. Hansel et Gretel sont doués d'une fine psychologie en jouant le jeu avec la sorcière, jusqu'au moment opportun qui va changer le cours des choses. Ils vont même arriver à retrouver leur maison paternelle et y rapporter diamants et or trouvés dans la maison de la sorcière. Cette dernière était non seulement incroyablement méchante, mais avait aussi le goût immodéré de ce qui brille, diamants et or. Du coup cela ne lui a pas servi à grand-chose de l'accumuler. Nous sommes ensuite rassurés de savoir qu'enfin des moments de joie vont éclairer cette petite famille. C'est désormais le père qui doit gérer, car la maman est décédée entre-temps. Ce temps qu'on ne rattrape pas en amour.

C'est la mère Michel qui a perdu son chat

Cette chanson est populaire dès 1820, avec un personnage nommé « l'eusses-tu cru ». On imagine très bien cette femme qui est la gardienne d'un chat, qu'elle ne retrouve plus et qui est désespérée. Elle ne sait pas si on l'a volé, kidnappé, déplacé ailleurs ou même tué. Elle espère trouver du réconfort ou du moins des réponses. Il s'avère que le père Lustucru affirme que « tout va bien » qu'il n'est pas perdu, qu'il sait où il est... et demande une récompense.

Meunier tu dors

Cette comptine est du début du 20ème siècle, tirée d'une chanson de Léon Raiter et Fernand Pothier.

Le meunier est celui qui est depuis toujours un artisan qui a un rôle important dans le circuit alimentaire. Les seigneurs au Moyen Age avaient mis en place les banalités et exigeaient le droit de ban pour l'utilisation du moulin et du four banal de sa propriété.

Le moulin utilise des meules avec du silex, ce qui peut déclencher un feu, dans un espace où des poussières de farine sont aussi dans l'air. La vitesse de broyage est essentielle pour la qualité et pour réduire ces risques. Dans le cas du moulin à vent, on utilise habilement une cloche qui sonne à chaque tour, ce qui permet de surveiller la vitesse.

On comprend aisément que si le meunier fait sa sieste ou s'endort de fatigue, le moulin tourne trop vite. Sa surveillance est amoindrie et on voit bien qu'il n'en a rien à faire.

Fais dodo, Colas mon p'tit frère

On ne sait pas qui est l'auteur, mais c'est une berceuse française qui a parcouru bien des maisonnées depuis le 18^e siècle. Il y a quelques variantes, où les ingrédients du texte changent : nougat au lieu de chocolat par exemple.

Si on comprend le sens, c'est la grande sœur, ou le grand frère, qui berce le petit ou la petite et explique que leurs parents sont occupés à préparer des douceurs, chocolat ou gâteau. Les mots simples, tels dodo, et l'abréviation de Nicolas en Colas rendent cette berceuse très familière, et aisée à retenir.

Voilà, un rythme lent, celui qui veut ralentir votre tension artérielle, pour vous endormir de lassitude. Alors même que l'on sait que l'un travaille en haut, l'autre est en bas et va s'occuper de vous. Il suffit d'attendre et sans doute de s'endormir. Une chanson hypnotisante, qui vous fait quitter la réalité en douceur, sans même que vous vous en rendiez compte.

Barbe bleue

Dans l'imaginaire collectif le conte de Barbe bleue rappelle l'histoire effrayante de Charles Perrault de 1695, ce n'est donc pas d'hier, qui narre un châtelain puissant qui fait disparaître ses épouses mais laisse une chance à sa dernière femme, si elle lui obéit et ne se rebiffe pas.

C'est à mon sens surtout le désespoir qui reste en nos mémoires. L'épouse espère le secours de ses frères et demande à sa sœur Anne, ma sœur Anne « ne vois-tu rien venir ? » « Je ne vois que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie », lui répond sa sœur.

On peut aussi rapprocher cette histoire de la peur, cette peur bleue, qui nous envahit soudainement. Pourquoi bleue ? On peut expliquer que les lèvres ou les ongles deviennent un peu bleus et qu'on manque d'oxygène, dans un moment d'angoisse, d'effolement ou d'effarement.

Un éléphant qui se balançait

On ne connaît pas l'origine de cette chanson pour enfants. Elle est joliment rythmée et apprend les chiffres au fur et à mesure que le nombre d'éléphants augmente sur une espèce de balançoire qui est une toile d'araignée. On en augmente le nombre jusqu'à ce que tous les éléphants tombent, car sans doute trop lourds.

Ce qui est formidable dans cette chanson c'est l'idée même qu'un éléphant puisse avoir comme hamac des fils tressés par une araignée. Le paradoxe entretient l'imaginaire.

Ainsi, faudrait-il retenir que, même dans un monde à part, les filets craquent sous la bêtise ?

Boucle d'or

Quelle est l'histoire de Boucle d'or ?

Le titre lui-même annonce quelque chose de rond, doux et qui met en confiance par ce métal précieux, qui est celui de l'éternité. En effet, l'or est le seul métal qui ne rouille pas et reste pareil à lui-même et garde toutes ses qualités même après des millions d'années.

Les origines de cette histoire divergent mais l'on connaît surtout le texte de l'anglais Robert Southey de 1837. Diverses adaptations lui assurent un succès constant.

L'histoire est la rencontre entre trois ours qui rentrent dans leur maison et une petite fille blonde. On l'appelle « Boucles d'or » ou « Boucle d'or ». La famille est composée de trois ours, un père, une mère et leur ourson. On leur attribue facilement des attitudes humaines, ce qui les rapproche des lecteurs.

Le rythme de lecture est constant et ramène le lecteur vers le chiffre trois, qui a lui-même une portée symbolique.

Ce qui est, à mon sens ici, attachant, est le fait que Boucle d'or cherche l'endroit qui pourrait lui correspondre et où elle se sentirait bien. Se sentir bien pour grandir en toute sécurité, sous la vigilance du papa ours. Celui qui a la plus grande chaise. Cette petite famille donne une place à chacun. Cela semble paisible.

Comme dans d'autres contes, une vision psy accompagne ces histoires d'apparences anodines. Mais tel n'est pas mon propos. Sauf à laisser à Bettelheim une partie de son analyse :

« L'histoire de Boucles d'Or illustre très bien la signification du choix difficile que doit faire l'enfant : doit-il être comme son père, comme sa mère ou comme un enfant ? La décision qu'il doit prendre au sujet de ces positions fondamentalement humaines donne lieu en effet à une terrible bataille psychologique, à une épreuve à laquelle aucun humain ne peut échapper. Mais l'enfant n'est pas encore prêt à prendre la place du père ou de la mère, et s'il se contente d'accepter celle de l'enfant en bas âge, ce n'est pas une solution ; c'est pourquoi les trois essais ne suffisent pas. Pour que l'enfant progresse, il faut que la constatation qu'il est encore un enfant s'associe à une autre prise de conscience : qu'il doit devenir lui-même, c'est-à-dire quelque chose de différent de ses parents et différent aussi du fait d'être simplement leur enfant. »

« Les ours n'aident absolument pas Boucles d'Or à résoudre ses problèmes de croissance ; il ne lui reste donc qu'à s'enfuir, effrayée de sa propre audace, découragée de voir que les efforts qu'elle a faits pour se trouver n'ont abouti à rien. Cette fuite devant une difficulté de croissance n'est pas faite pour encourager l'enfant à poursuivre le travail difficile qui consiste à résoudre un à un les problèmes de son propre développement. De plus, l'histoire de Boucles d'Or ne s'achève pas sur la promesse du bonheur qui attend l'enfant qui a maîtrisé sa situation œdipienne et l'adolescent qui vient à bout d'une façon plus mûre de ces vieilles difficultés lorsqu'elles reviennent. « Boucles d'Or » est tristement incomplet à cet égard ; l'enfant ne peut avoir le courage de lutter pour s'affirmer que s'il est plein d'espoir devant l'avenir. »

http://psycho.ru/fr/bettelheim/1976/psychanalyse_contes33.html

Ils étaient cinq dans le nid :

Cette comptine est d'origine anglaise (« There were ten in the bed »). Elle a été proposée dans sa version française par Marie-Claire Bruley & Marie-France Painset dans « Au bonheur des comptines » (collection « Passeur d'histoires » chez Didier Jeunesse).

Si cette comptine permet d'apprendre à décompter à partir de cinq, l'image du nid bien rempli, où on peut être ensemble au chaud bien serrés les uns contre les autres semble parfaite. Sauf que, on ne sait pas pourquoi, d'un coup il faut se pousser, et les uns après les autres sont exclus, pire même, ils tombent du nid. Ils sont éjectés d'un espace qui devait les accueillir et les protéger et rien ne peut arrêter ce processus.

Dans la comptine, et c'est tant mieux, le dernier les rappelle tous, car il s'ennuie...

Les habits neufs de l'empereur

C'est ANDERSEN Hans Christian qui nous ravit de cette histoire, dont la première édition datait de 1837.

Il s'agit d'un homme de pouvoir, s'il en est, un empereur qui aimait les beaux habits. Paraître est pour lui essentiel pour garder sa puissance.

Un jour deux tisserands prétendent tisser des vêtements d'une beauté unique seulement visibles par les personnes intelligentes et celles remplissant bien leur fonction. L'empereur les croit et les emploie à cette tâche. Alors même qu'ils tissent dans le vide, tout en empochant les salaires, deux ministres, puis l'empereur lui-même viennent à l'atelier. Mais ne voient rien car n'y a rien à voir. Ils n'osent pas le dire de peur de passer pour des personnes stupides ou incompetentes. Le jour de la grande procession arrive. L'empereur à qui on a fait croire la spécificité du tissu, déambule avec lenteur et dignité avec son habit invisible. Il se trouve ainsi être nu en réalité. Personne n'ose dire la vérité de peur d'être jugé stupide. Or, un enfant va signifier dans sa candeur, qu'en fait il ne porte rien.

Au dernier cours avant des congés scolaires, à chacune de mes classes, pendant 36 années, je lisais ce conte en espérant que mes collégiens sauraient en saisir les sens cachés, au-delà de cette histoire grolote.

Ne pas juger, et surtout ne pas se laisser « embobiner » ou manipuler. Oser dire la vérité, même si cela dérange le pouvoir en place. Ce pouvoir qui visiblement est aveugle. Vouloir garder la puissance contraint parfois à penser comme les autres, à croire comme les autres sans jamais se poser les bonnes questions. Sans oser se remettre en cause, car tout va bien dans le meilleur des mondes, confère Voltaire. Ce conte est à mon sens celui qui illustre le mieux mes propos. Non seulement dans la faculté des uns et des autres de voir, ce qu'on prétend vouloir voir, alors qu'il n'y a rien à voir. Mais la force de persuasion fait qu'on pense voir ce qui n'existe pas ou n'a jamais existé. Des faits inventés qui participent à l'intelligence et à la crédibilité

d'un dossier, qui reste dans la temporalité des pouvoirs, sans jamais se retourner et voir que le dossier est nu, vide. La vérité ne doit pas être sue.

Qui osera, comme cet enfant, dire que l'illusion a parfaitement bien fonctionné, partout, même ceux qui pensent être les meilleurs en droits des enfants, en psychologie, en santé mentale.

Le petit chaperon rouge

De Charles Perrault, 1697 .

La littérature experte aborde les mille et une interprétations de cette histoire qui commence cependant par un si joli début. Nous avons tous compris le sens du loup dans une lecture sexuelle. Ici ce n'est pas mon propos. Je regarde seulement l'idée bienveillante de la petite fille qui veut simplement apporter à manger à sa mamie. Une belle intention sur un mauvais chemin. Elle ne savait pas que ce serait si difficile. Elle veut seulement rendre visite à cette personne qu'elle aime. La rencontre avec l'animal rusé va l'amener à une escroquerie. Elle aura été abusée car elle croyait trouver sa douce grand-mère et ne va trouver que la violence qui veut la détruire. Cette maison, qui devait être un lieu réconfortant, est devenue un espace compliqué et plutôt maléfique. C'est un lieu où on s'observe mais en se trompant. Cette maison qui est normalement chaleureuse est devenue inamicale, hostile et laide.

Pinocchio

Ce roman a été écrit par Carlo Lorenzini en 1881.

On évoque généralement un « Pinocchio » lorsque nous pensons à un menteur. Car ce qui est pratique, c'est que le menteur a son nez qui s'allonge. Cela se voit donc, comme un nez au milieu de la figure.

Mais cela met en lumière aussi un pantin, une marionnette, un polichinelle. Ce personnage, reprend ainsi des défauts majeurs humains : le mensonge et la manipulation.

Geppetto, est fragilisé par la mort de son fils selon une des versions, et il fabrique une marionnette en bois, qui prend vie et se rapproche de l'humain.

La baguette magique.

L'apanage des sorcières et sorciers, mages ou fées, la baguette en bois ou métal permet des tas de choses, belles ou mauvaises. La seule condition est que celui qui la possède ait du pouvoir.

Des textes sacrés et mythologiques lui attribuent des actions incroyables, hors de la portée des mortels. Parfois une sorte d'envoûtement qui vous fait perdre la raison.

C'est ainsi que la baguette se rapproche de la magie. On constate des faits sans savoir comment ils ont été mis en œuvre. La compréhension est impalpable.

L'expression « comme par un coup de baguette magique » exprime l'incompréhension et que la chose soit si subite, qu'on ne peut plus réagir.

De bons ministres.

La Nef Des Fous. Sébastien Brant. 1494. Poème 2.

La Nef Des Fous, recueil satirique de poèmes, se veut le catalogue des folies du monde. Divertissement qui joint l'utile à l'agréable. Parue pour le carnaval de Bâle, cette œuvre majeure a traversé les siècles. Elle nous embarque sur sa nef. C'est un navire à voiles de la fin du Moyen-Age, à coque arrondie qui permet de lourdes charges. La nef sait traverser les océans avec Christophe Colomb.

*Qui fait abus de ses pouvoirs
Et suis la pente qui le sert
Pousse la truie dans le chaudron
Mil fous ont seule idée en tête
D'arriver enfin au conseil
Sans rien connaître des affaires
Et vont au jugé, à tâtons...
Il est bon ministre et bon juge
Qui jauge et dit selon le droit.
Ne prend le droit comme un bâton
Qui met la truie dans son chaudron.
Je dis qu'il n'y a pas de sens
A jugement à la vue courte
Qui décapite le vrai droit.
On jugerait mieux en cherchant
A percer ce qu'on ne voit pas.
Si tu as tourné la justice
Qui te défendra devant Dieu ?
Tu files un mauvais coton.
S'il savait ce qui vient ensuite
Maint juge jugerait moins vite*

*Car chacun sera mesuré
Comme il a mesuré autrui.*

Le facteur n'est pas passé, il passera dans cinq minutes, dring dring et le voilà, lundi ...

Cette comptine est aussi un jeu à faire en rond à plusieurs, sur un air à chanter très facile.

On y apprend les jours de la semaine et les aléas du service postal. En effet, les jours défilent et le facteur ne passe pas. A-t-il oublié l'adresse, ou bien n'y a-t-il aucun courrier ?

Le facteur est un repère dans la journée, qui plus est avec des lettres et des journaux. Ces lettres qui nous apportent des nouvelles et des réponses. Mais les jours de la semaine défilent et le « dring dring » se fait attendre. Il est amusant de savoir que c'est un mouchoir qui désigne celui qui doit attraper le facteur qui a perdu son chemin. Mouchoir de tristesse, de joie ou de désespoir.

Querelleurs et plaideurs

Nef des fous. Poème 71. Sébastien Brant .

*Aux fous je veux carder le poil
Qui font des querelles d'enfants
Et crient tromper la vérité*

*Sur ces fous là qu'un mot je dise
Qui vont plaider dans tous les cas
Ne veulent agir à l'amiable
Pourvu qu'ils aient un beau procès ;
Pour trainer la cause en longueur
Et faire échec à l'équité
Se font mander, citer, quérir,
Excommunier, sonner, flétrir.
Comptant bien détourner la loi
Modeler le droit à leur gré,*

*....
Chacun veut être de la fête
Et saisir le plus beau poisson
S'emploient à étendre l'affaire
Sur la proie ils jettent leurs rets
Faisant d'un cas cause majeure*

*D'un ruisseau, ils font rivière.
 Il faut appointer les rhéteurs :
 Les font venir de l'étranger
 Pour trouver les failles et voies
 Et embrouiller le président.
 Ensuite il faut passer des jours
 Les gages vont croître d'autant
 Frais de voyage et frais de bouche,
 Plus élevés que principal
 Le persil vaut plus que le plat
 Plus qu'on obtient en gain de cause :
 Et l'on continue à plaider
 Bouchant les yeux de vérité !
 Je voudrais voir à ces plaideurs
 Planter la cardé dans le cul.*

Ritte, Ritte Ressele,

Comptine chantée de mon enfance heureuse, en alsacien du sud de l'Alsace. Sur les genoux de ma mère Jeanne Hincker-Eichholtzer, de mon père Laurent Hincker et chantée aussi avec amour par Valentine Muller.

Ritte, Ritte, Ressele,
 Basel esch a Schlessele,
 Leuie drei Jungfraue russ
 Einie spinnt Side,
 And'ri reint Wide,
 And'ri reint Hawerstrau
 Hilf me Gott mieni liewie Frau
 Sitzt a Angele an de Wand
 Het a Epfele in de Hand
 Mechts gern asse
 Haet awer ke Masserle
 Lewer Got schmisst dem eins e rab
 Keit m ufs Fuessele
 Fuessele isch in zwei
 Geht zuem Doki
 Doki esch net thaim
 Geht zu de Hewam
 Hewam esch net d'thaim
 Neemand esch thaim
 Das Katzele un Missele

Trotte, trotte, petit cheval
 A Bâle il y a un petit château
 Trois jeunes filles regardent
 L'une file de la soie
 L'autre enroule le saule
 L'autre tisse la paille d'avoine
 Aide moi Dieu, ma bonne dame
 Un ange est assis contre le mur
 A une petite pomme en main
 Voudrait bien la manger
 Mais n'a pas de petit couteau
 Dieu le lui envoie d'en haut
 Lui tombe sur le pied
 Le petit pied est en deux
 Va chez le docteur
 Docteur n'est pas chez lui
 Va chez la sage-femme
 Sage-femme n'est pas chez elle
 Personne n'est à la maison
 Seuls le chat et la petite souris

Missele vait s Stub uss
S'Katzele vait de Drack nuss
Un de Gockelhahn uf em Dach
Singt gigerigi, Bandele dra
Hatsch me keppt
Un hatsch me ka.

La souris balaie le séjour
Le chat balaie la saleté dehors
Et le coq sur le toit
Chante gigerigi, avec un ruban
Si tu m'avais tenu
Tu m'aurais eu

Picsou

Né en 1947, dans les studios Disney sous le crayon de Carl Barks. Picsou serait Irlandais. Il semble s'être inspiré d'un personnage du conte « un chant de Noël » (1843) de Charles Dickens (1812-1870), fête joyeuse du partage, est une belle occasion pour tenter de faire percevoir que l'avarice ne mène nulle part. Ne vaut-il pas mieux être gentil et joyeux, que grippe-sou et triste ? L'argent ne devrait-il pas servir à rendre heureux ?

La dénomination de Picsou n'est pas anodine, et très simple à saisir. Non seulement cela exprime le fait qu'on l'on prenne des sous sans vraie raison, mais aussi qu'on les garde sans en faire bon usage.

De bien éduquer les enfants.

La nef des fous. Poème 6. Sébastien Brant.

*Qui n'a bon œil sur ses enfants
Néglige de les éduquer
Doit s'attendre à bien des tourments.*

*Est aveuglé par sa folie
Qui ne prend soin de son enfant
Reçoive un droit enseignement
Et n'observe en particulier
Qu'erreur doit être rectifiée-
Car tout troupeau a son berger-
Qui le laisse faire à sa tête
Et mal agir impunément...*

...
*Tel enfant se trouverait mieux
D'avoir précepteur avisé*

....
*Car la seule voie de l'honneur
Passe toute par bonne école*

*Heureux qui est de distinction :
Elle n'est pas innée, s'acquiert
Par le fait de tes bons parents*

...

Trois petits chats

Une histoire sans fin, qui rebondit, sans aucun sens réel compréhensible.

Trois petits chats, trois petits chats, chats, chats Chapeau de paille, chapeau de paille, chapeau de paille, paille, paille Paillason, paillason, paillason, son, son Somnambule, somnambule, somnambule, bule, bule Bulletin, bulletin, bulletin, tin, tin Tintamarre, tintamarre, tintamarre, marre, marre Marabout, marabout, marabout, bout, bout Bout de ficelle, bout de ficelle, bout de ficelle, celle, celle Selle de cheval, selle de cheval, selle de cheval, cheval, cheval Cheval de course, cheval de course, cheval de course, course, course Course à pied, course à pied, course à pied, pied, pied Pied à terre, pied à terre, pied à terre, terre, terre Terre de feu, terre de feu, terre de feu, feu, feu Feu follet, feu follet, feu follet, let, let Lait de vache, lait de vache, lait de vache, vache, vache Vache de ferme, vache de ferme, vache de ferme, ferme, ferme Ferme ta boîte, ferme ta boîte, ferme ta boîte, boîte, boîte Boîte aux lettres, boîte aux lettres, boîte aux lettres, lettres, lettres Lettre d'amour, lettre d'amour, lettre d'amour, mour, mour Mourre à trois, mourre à trois, mourre à trois, trois, trois Trois p'tits chats, trois p'tits chats, trois p'tits chats, chats, chats

Là-haut sur la montagne

Cette chanson démontre qu'on peut toujours reconstruire, si on a conscience des défaillances.

*Là-haut sur la montagne l'était un vieux chalet
Murs blancs toit de bardeaux
Devant la porte un vieux bouleau
Là-haut sur la montagne l'était un vieux chalet*

*Là-haut sur la montagne croula le vieux chalet
La neige et les rochers
S'étaient unis pour l'arracher
Là-haut sur la montagne croula le vieux chalet*

*Là-haut sur la montagne quand Jean vint au chalet
Pleura de tout son cœur*

*Sur les débris de son bonheur
Là-haut sur la montagne quand Jean vint au chalet*

*Là-haut sur la montagne l'est un nouveau chalet
Car Jean d'un cœur vaillant
L'a rebâti plus beau qu'avant
Là-haut sur la montagne l'est un nouveau chalet*

Tout va très bien Madame la Marquise

Tout va très bien, madame la marquise est une chanson de 1935 ; c'est un des grands succès de l'orchestre de Ray Ventura. *Tout va très bien Madame la Marquise* est devenue une expression proverbiale pour désigner une attitude d'aveuglement face à une situation désespérée et une tentative maladroite d'en cacher la réalité. Source Wikipédia. Il reste que ce thème se retrouve dans des contes russes fin 19^e, ou même dans « les Exempla » du 12^e, dans un récit qui narre la mort d'une chienne et de fil en aiguille en arrive effectivement à une maison brûlée avec en plus la servante qui meurt pendant la veillée mortuaire de la maîtresse, à cause d'une chandelle.

*Allô, allô James !
Quelles nouvelles ?
Absente depuis quinze jours,
Au bout du fil
Je vous appelle ;
Que trouverai-je à mon retour ?*

*Tout va très bien, Madame la Marquise,
Tout va très bien, tout va très bien.
Pourtant, il faut, il faut que l'on vous dise,
On déplore un tout petit rien :
Un incident, une bêtise,
La mort de votre jument grise,
Mais, à part ça, Madame la Marquise
Tout va très bien, tout va très bien.*

*Allô, allô James !
Quelles nouvelles ?
Ma jument gris' morte aujourd'hui !
Expliquez-moi*

*Valet fidèle,
Comment cela s'est-il produit ?*

*Cela n'est rien, Madame la Marquise,
Cela n'est rien, tout va très bien.
Pourtant il faut, il faut que l'on vous dise,
On déplore un tout petit rien :
Elle a péri
Dans l'incendie
Qui détruisit vos écuries.
Mais, à part ça, Madame la Marquise
Tout va très bien, tout va très bien.*

*Allô, allô James !
Quelles nouvelles ?
Mes écuries ont donc brûlé ?
Expliquez-moi
Valet modèle,
Comment cela s'est-il passé ?*

*Cela n'est rien, Madame la Marquise,
Cela n'est rien, tout va très bien.
Pourtant il faut, il faut que l'on vous dise,
On déplore un tout petit rien :
Si l'écurie brûla, Madame,
C'est qu'le château était en flammes.
Mais, à part ça, Madame la Marquise
Tout va très bien, tout va très bien.*

*Allô, allô James !
Quelles nouvelles ?
Notre château est donc détruit !
Expliquez-moi
Car je chancelle
Comment cela s'est-il produit ?*

*Eh bien ! Voila, Madame la Marquise,
Apprenant qu'il était ruiné,
A peine fut-il rev'nu de sa surprise
Que M'sieur l'Marquis s'est suicidé,
Et c'est en ramassant la pelle
Qu'il renversa toutes les chandelles,
Mettant le feu à tout l'château
Qui s'consuma de bas en haut ;*

*Le vent soufflant sur l'incendie,
Le propagea sur l'écurie,
Et c'est ainsi qu'en un moment
On vit périr votre jument !
Mais, à part ça, Madame la Marquise,
Tout va très bien, tout va très bien.*

Prendre un enfant par la main. Yves Duteil.

*Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain
Pour lui donner la confiance en son pas
Prendre un enfant pour un roi
Prendre un enfant dans ses bras et pour la première fois
Sécher ses larmes en étouffant de joie, prendre un enfant dans ses bras*

*Prendre un enfant pas le cœur pour soulager ses malheurs
Tout doucement sans parler sans pudeur
Prendre un enfant sur son cœur
Prendre un enfant dans ses bras, mais pour la première fois
Verser des larmes en étouffant sa joie, prendre un enfant contre soi*

*Prendre un enfant par la main et lui chanter des refrains
Pour qu'il s'endorme à la tombée du jour, prendre un enfant par l'amour
Prendre un enfant comme il vient et consoler ses chagrins
Vivre sa vie des années et soudain, prendre un enfant par la main
En regardant tout au bout du chemin, prendre un enfant pour le sien.*



